

**DELIBERATION N° 50 /2024
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 juin 2024

Sous la présidence de M. NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, M. FLORIN, Mme EL HAJOUI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST.

Excusés et ont donné procuration : Mme GOMEZ à M. MENIRI, Mme EL MANANI à M. OLIVIER, M. DADDA à Mme NAZEF, M. RUBANY à Mme BOULET, Mme DIALLO à M. FLORIN, Mme CETINKAYA à Mme EL HAJOUI, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : **Mise en conformité du projet de service des EAJE, Etablissements d'Accueil du Jeune Enfants, selon le décret du 31 août 2021**
Il comprend le projet d'accueil, le projet social et de développement durable et les projets Educatifs.

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

Vu l'ordonnance n°20121-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, notamment en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Financement signée le 13 janvier 2023, entre la CAF, Caisse d'Allocation Familiale, des Yvelines et la Ville de Limay pour une durée de 2 ans (2023 à 2024) ;

Considérant le projet d'accueil annexé à la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 : D'approuver la mise en conformité du projet de service des EAJE, Etablissements d'Accueil du Jeune enfant, selon le décret du 31 aout 2021. Il comprend le projet d'accueil, le projet social et de développement durable et les projets éducatifs.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de ce projet de service.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

D.NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mise en conformité du projet de service des EAJE selon le décret du 31 août 2021

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/07/2024

Numéro de l'acte : DELIB-50-2024 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20240624-DELIB-50-2024-DE

Date de décision : 24/06/2024

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

LE PROJET EDUCATIF

I. INTRODUCTION :

II. NOS ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX :

1. Le respect de l'enfant et de sa famille
2. Le respect du rythme et de l'individualité de l'enfant
3. La sécurité physique et affective
4. S'éveiller, pour mieux grandir
5. La socialisation
6. Une attitude professionnelle bienveillante

III. NOS PRATIQUES PEDAGOGIQUES :

1. Le professionnalisme
2. Le soutien à la parentalité
3. L'observation
4. La continuité des soins
5. L'aménagement de l'espace
6. Les interdits, les règles et les limites

IV. « BIEN VIVRE » AU MULTI ACCUEIL LES LOUPIOTS :

1. L'accueil
2. Les soins
3. Le jeu
4. Le repas
5. Le sommeil
6. Le langage
7. Les activités culturelles et sportives
8. Conclusion

Annexe 1 : une journée type aux loupiots

I. INTRODUCTION :

« Un projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants et de sa famille ».

Il expose les grandes lignes de la pédagogie mise en place au sein de la structure. Le projet éducatif s'appuie sur les valeurs et les connaissances actuelles, sur les besoins et le développement des jeunes enfants.

Il définit l'accueil de l'enfant et de sa famille en collectivité et le cadre de travail de l'équipe en lien avec **la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant.**

II. NOS ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX :

1. Le respect de l'enfant et de sa famille :

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Tous les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prenne en compte leur singularité. Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille.

L'enfant est un individu à part entière qui évolue dans un environnement social, c'est un être « émotionnel » qui se nourrit du climat dans lequel il grandit.

Enfant de parents migrants, allophones, en difficultés sociales, ...
Ces situations peuvent entraîner un mal-être chez le tout petit, se concrétisant par un refus de s'alimenter, un sommeil perturbé, des pleurs inexplicables.
Situations mettant en difficulté les parents dans leur rôle de premier éducateur de l'enfant.

De même l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, suppose un encadrement particulier, un aménagement répondant au plus près à ses besoins.

Le respect, l'écoute demeure des qualités indispensables à la création d'un climat de confiance, de même que notre neutralité philosophique, politique, religieuse.

Tout cela constitue une posture professionnelle qui s'inscrit dans la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la collaboration.

2. Le respect du rythme et de l'individualité de l'enfant :

« J'avance à mon rythme et je développe toutes mes facultés en même temps. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

La « crèche » est un lieu d'accueil collectif dans lequel l'enfant va pouvoir découvrir l'autre.

Le besoin d'appartenance à un groupe et le besoin d'être reconnu dans son individualité sont les deux faces d'une même pièce, indispensables au développement de l'estime de soi et de la confiance.

L'enfant doit pouvoir évoluer dans un environnement adapté à ses capacités, ses besoins, en dehors de tout stéréotype, et propice aux expériences de toutes natures (motrices, artistiques, sensorielles, cognitives, sociales et culturelles).

Ce n'est que dans ces conditions, qu'il se développera de façon harmonieuse et autonome.

3. La sécurité physique et affective :

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. »

Pour s'autoriser à multiplier les expériences, l'enfant doit disposer de repères humains, spatiaux, temporels et symboliques stables, ainsi que de soins individualisés.

L'ensemble de ces repères va alors contribuer de façon fondamentale au sentiment de sécurité affective du jeune enfant. De cette sécurité dépendra la capacité et la confiance de celui-ci à s'ouvrir aux autres, à l'extérieur, au monde. La formation et l'expérience des professionnels travaillant dans la structure permettent d'offrir aux enfants des espaces sécurisés.

L'équilibre et la continuité de ces éléments éviteront toute rupture qui pourrait l'angoisser.

Tout ceci, permet de donner un cadre, un lieu de sécurité dans lequel l'enfant peut évoluer de façon sereine.

4. S'éveiller, pour mieux grandir :

« Pour moi, tout est langage, corps, jeu et expérimentations. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques, culturelles, motrices... Je m'ouvre au monde par la richesse de mes échanges. »

Dès le premier âge, les enfants sont d'emblée attirés par le visage humain, la nature et ce qui la compose, la musique, la danse, le mouvement, les images et les livres.

L'art, la culture, l'environnement, en outre, permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, son expression personnelle, et son rapport au monde.

Le contact réel avec la nature est également essentiel à son développement : c'est apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter.

5. La socialisation :

« L'ouverture sur le monde et sur les autres, favorise ma confiance en moi et en l'avenir »

Le jeune enfant naît dépendant mais pas impuissant. Il a des capacités d'imitation, d'empathie et de communication, est armé de ses cinq sens et envahi par une vitalité découvreuse, qui en font d'emblée un partenaire de relation, de langage et d'observation. Les modes d'accueil se fondent sur ces aptitudes pour aider l'enfant à élargir sa palette affective, culturelle, sociale et intellectuelle. Ils offrent aux enfants des relations et un environnement riche, mais sans sur-stimulation d'une sphère au détriment d'une autre : le jeu contribue très largement à cet épanouissement, c'est un médiateur de rencontres, d'échanges favorisant l'imagination par l'imitation, en outre.

6. Une attitude professionnelle bienveillante :

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

Chaque enfant a besoin d'être entouré avec précaution, et attention prévenante : la qualité humaine et professionnelle, l'organisation au sein de l'établissement, le respect de son rythme et de ses envies, l'attachement, la valorisation sont plus que des notions, elles sont tout simplement indispensables au développement de l'enfant.

III. NOS PRATIQUES PEDAGOGIQUES :

1. Le Professionnalisme :

Afin de garantir la qualité d'accueil auprès des enfants, nous devons sans cesse questionner nos pratiques pour enrichir nos compétences professionnelles. C'est à la fois une attitude quotidienne mais aussi une réflexion de chaque instant.

Cette introspection est indispensable à notre travail : « permise » par nos réunions de réflexions (journées pédagogiques, réunions avec la Psychologue,) et aidée par la formation continue.

C'est cette effervescence, de savoirs, d'expériences multiples, se partageant et allant dans la même direction, qui fait que notre accompagnement soit de qualité.

Et de même que l'environnement est important pour l'enfant, celui des professionnels l'est tout autant : la qualité humaine des relations de travail, le type d'organisation, l'aménagement des espaces réservés au personnel contribuent à leur bien être professionnel.

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. »

2. Le soutien à la Parentalité :

« Chaque parent vient au monde en même temps que son premier enfant. »
Ernst KRAMER, Architecte.

Nous n'accueillons pas seulement l'enfant, nous accueillons aussi sa famille, ses habitudes, son mode de vie, ...

Cette époque où les modes d'accueil étaient considérés qu'au seul fait de « garder les enfants », est à présent révolue. L'enfant n'est pas un objet que l'on dépose et que l'on reprend. La notion de pédagogie prend enfin toute sa place.

Premier éducateur de l'enfant, les parents sont des partenaires pédagogiques : nous évoluons ensemble pour accompagner l'enfant dans ses premiers apprentissages.

Nous éclairons, encourageons les premiers pas de ces familles qui sont empreints de doutes, d'interrogations.

Nos missions s'inscrivent dans la bienveillance, l'humilité, l'écoute, l'accompagnement, le soutien.

Nous proposons, d'ailleurs, des ateliers parents, chaque mois : les familles s'inscrivent et participent à la matinée de leur enfant autour d'un atelier partagé.

Le parent peut ainsi se rendre compte d'une partie de la journée de son enfant, du travail des professionnels, c'est un temps d'échange, de collaboration qui renforce nos liens.

3. L'observation :

L'observation est l'outil par excellence qui nous permet de poser nos fondations pédagogiques.

Il s'inscrit de façon naturelle dans notre travail auprès du jeune enfant et fait partie intégrante de notre projet.

« L'important c'est de savoir ce qu'il faut observer » **Edgar Allan Poe, Écrivain.**

L'observation peut s'appuyer sur un thème donné, par exemple, sur l'organisation d'un moment de la journée, l'aménagement de l'espace, la mise en place d'un projet pédagogique, ... ou sur le comportement d'un enfant.

En observant, l'enfant dans ses moments de jeux, dans ses interactions avec les autres, on prend conscience de ses progrès, de son évolution et cela nous permet d'ajuster nos propositions et de nous inscrire dans une démarche d'information et de collaboration avec les familles.

Ce dispositif est également préventif et permet dans certains cas, l'orientation de la famille et de son enfant vers les compétences dédiées.

4. La continuité des soins :

En structure collective, la collaboration avec la famille et l'organisation d'équipe nous sont essentielles pour offrir une continuité dans la prise en charge des soins à l'enfant.

Ce sont toutes ces dispositions qui constituent l'élément fondamental dans le besoin de sécurité affective du jeune enfant.

Comment éviter les ruptures dans les soins et donner au tout petit ce que Winnicott appelait un « environnement stable, fiable et continu » nécessaire à son développement harmonieux ?

Un tout premier lien, la personne de référence : cette personne est garante de la continuité des soins de l'enfant qu'elle accueille. C'est dans un premier temps,

l'intermédiaire entre l'enfant et sa famille, et par la suite, entre l'enfant, sa famille et l'équipe.

Ce premier accueil est fondamental pour installer un « terreau » de confiance et de sécurité.

« Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».

5. L'aménagement de l'espace :

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement propice à mon éveil. »

Une organisation adaptée et réfléchie des espaces doit permettre la mise en œuvre d'activités créatives et riches, de jeux spontanés, ainsi que de temps de rêveries ou l'imagination peut aller au gré de ses envies.

Les modes d'accueil du jeune enfant sont des lieux qui favorisent les expériences de toutes natures qu'elles soient motrices, sensorielles, cognitives, créatives, ...

L'enfant dispose de l'environnement que nous mettons en place pour l'éveiller en toute sécurité physique et psychique : dans un climat valorisant, bienveillant afin qu'il ne soit pas mis en situation d'échec.

6. Les interdits, les règles et les limites :

Pour se construire sereinement au sein d'un groupe et apprendre à vivre avec les autres, l'enfant a besoin du soutien bienveillant de l'adulte. Dans les établissements d'accueil comme à la maison, un cadre rassurant doit être posé.

Ce cadre fait de règles, d'interdits et de limites est essentiel pour donner des repères à l'enfant et l'aider à trouver les clés pour grandir avec les autres.

Cet ensemble est indispensable à l'acquisition des attitudes sociales dont l'enfant devra se prémunir pour appréhender la société.

IV. « S'ÉVEILLER » AU MULTI ACCUEIL LES LOUPIOTS :

1. L'accueil :

« Le professionnel doit laisser la place aux parents quand ils reviennent et les rendre présents lorsqu'ils ne sont pas là ». **Arnaud DEROO, Éducateur de Jeunes Enfants, Psychanalyste.**

L'accueil marque le premier temps d'une rencontre. C'est à ce moment que l'on va créer les premiers contacts, les premiers liens, et permettre peu-à-peu d'installer une relation de confiance.

La période d'adaptation qui précède l'admission de l'enfant s'étalera sur plusieurs jours. Elle permettra une séparation très progressive avec des périodes de présences de plus en plus longues sur la structure au fur-et-à-mesure que les jours s'écoulent. La présence du parent est au début permanente puis temporaire. C'est grâce à la personne de référence qui va accompagner la famille et l'enfant que cette étape va s'opérer en douceur : sa mission est de préserver le tout petit en lui assurant une relation privilégiée le temps qui lui sera nécessaire. La personne de référence est garante de la continuité du lien entre le domicile de l'enfant et l'établissement d'accueil.

L'outil essentiel à cette continuité est **le dialogue** : le temps des transmissions du matin mais aussi du soir nous sont indispensables pour adapter au plus près notre réponse aux besoins de l'enfant tout au long de sa journée. Nous notons sur un cahier à chaque arrivée de l'enfant, les informations transmises par les parents, s'il a bien dormi, bien petit déjeuné, etc...

De même, l'état de santé de l'enfant est un élément qui doit être porté à notre connaissance pour ajuster nos réponses tout au long de sa journée (a-t-il eu de la fièvre, du doliprane, a-t-il toussé ou est-il tombé ?).

Ce support permet à l'ensemble de l'équipe de mieux comprendre la journée de l'enfant mais aussi de « raconter » les différentes étapes de son temps passé à la « crèche » avant les retrouvailles avec sa famille.

2. Les soins :

C'est l'ensemble des attitudes et actes (le change, ...) par lesquels on se soucie et veille au bien être de quelqu'un : en étant à l'écoute de ses besoins, et en adoptant une posture bienveillante par l'accompagnement des gestes de l'enfant.

C'est au travers des soins et de leur répétition que l'enfant prends conscience de son corps.

Cette découverte l'amène petit à petit à devenir acteur de ce soin. Le développement de ses compétences psychomotrices participe à la construction de l'estime de soi.

Cette attitude bienveillante, l'idée que le soin se veut rassurant, en le prévenant à l'avance, sans le contraindre et en lui verbalisant chaque geste, l'amèneront progressivement vers la confiance, l'expression et sa maîtrise sphinctérienne.

Cet accompagnement ne peut exister sans la collaboration étroite avec sa famille.
Il entreprend avec ses parents et nous prenons le relais.

3. Le jeu :

« Jouer, c'est apprendre. . . à vivre ensemble, à connaître l'environnement, . . . à coopérer ». **Arvid Bengtsson, Auteur Suédois.**

Pour l'enfant tout est jeu : sa première vocation reste avant tout le plaisir, la découverte et l'expérience.

Les jouets sont des supports au jeu, ce sont des outils qui permettent le développement sensoriel, cognitif, moteur, affectif, social de l'enfant. Ces moments ludiques se doivent d'être variés afin que l'enfant puisse y trouver une réponse à ses besoins et ses envies.

Tous les matins, plusieurs ateliers sont mis à disposition de l'enfant : il s'oriente ainsi au gré de ses désirs et nous l'accompagnons dans ses choix.

De même, les jeux dits libres sont essentiels pour développer son sens aigu de l'imaginaire : il ne fait « pas rien » il apprend, expérimente, découvre.

Il s'éveille au « vivre ensemble » par ses interactions avec les autres enfants : prendre un jouet à l'autre, les premiers émois de la frustration, pour en grandissant apprendre à négocier cet objet de convoitise, et l'obtenir par l'échange.

« Jeu après jeu, l'enfant devient « je » ». **Arnaud Gazagnes, Auteur.**

Le temps est une notion abstraite pour le tout petit, il vit dans l'instant présent, il est donc souhaitable de ne pas l'interrompre dans son activité et de le préparer quand celle-ci devra prendre fin.

Le rangement marque la fin du jeu, la participation de l'enfant qui se veut dans une dimension ludique, est indispensable.

4. Le repas :

Pour l'enfant, le repas revêt une importance toute particulière : temps fort de la journée, il est pour le petit, un moment privilégié de contacts, d'échanges avec l'adulte et les autres enfants.

Il répond à une tension physiologique créée par la faim, qui procure du plaisir par la satisfaction du besoin, par le goût des aliments, par le contact chaleureux avec l'adulte, et par la possibilité d'expérimenter.

L'enfant peut ainsi, constituer ses habitudes alimentaires, mélange de ses goûts personnels, habitudes familiales et vivre de nouvelles expériences.

« La découverte d'un mets nouveau fait plus pour le bonheur... que la découverte d'une étoile. » Brillat Savarin, **Gastronome Littéraire.**

C'est un temps d'apprentissage où nous l'invitons à goûter avant de refuser, à reconnaître les aliments, à l'encourager et à le féliciter lorsqu'il commence à manger seul, ...

Il appréhende la vie en collectivité en s'installant autour de la table, en échangeant avec l'adulte et les autres enfants.

Nous faisons en sorte que ce temps soit adapté et réponde aux besoins de chaque enfant : une relation privilégiée lorsqu'il est tout petit et au fur et à mesure qu'il grandit, son univers grandit avec lui.

Les tables et les chaises sont adaptées, l'adulte ajuste son attitude pour répondre au mieux à ses besoins et le valorise dans ses acquisitions.

Le repas doit être un moment convivial où manger est un plaisir partagé.

Tout cela n'est possible qu'avec la participation des familles. Ce sont les parents qui introduisent les premiers aliments, c'est une collaboration étroite indispensable à nos missions en structure d'accueil. C'est aussi grâce à ces échanges que nous pouvons soutenir les familles sur ce temps fort où beaucoup de chose se joue avec l'enfant.

5. Le sommeil :

Un sommeil de qualité favorise le développement de l'enfant et l'aide dans ses apprentissages. À l'inverse, ne pas dormir suffisamment peut nuire à sa santé, en plus d'affecter sa mémoire, son raisonnement logique, son comportement et sa capacité à contrôler ses émotions.

Le sommeil permet à l'enfant de récupérer de sa fatigue physique et nerveuse. Il sécrète notamment l'hormone de croissance qui va favoriser la réparation des tissus et des cellules usées, mais aussi la prolactine, qui va stimuler le système immunitaire. De plus, le sommeil favorise le développement du cerveau et la mémorisation des informations de la journée.

L'enfant devrait pouvoir se coucher à n'importe quel moment de la journée, lorsqu'il est fatigué, et se réveiller de lui-même. Il nous incombe en tant que professionnel de la petite enfance de rester attentif aux signes de fatigue et de coucher l'enfant dès qu'il en exprime le besoin : lui ôter des heures de sommeil risque de le priver de fonctions nécessaires à sa croissance et à son développement.

C'est aussi pour cette raison que nous ne réveillons pas l'enfant.

Les bâillements, les pleurs sans raisons, le frottement des yeux, sont des indicateurs de l'état de somnolence de l'enfant. Nous y sommes attentifs tout autant que de son âge, de la nuit qu'il a passée, ou s'il s'est réveillé tôt.

De même, le sommeil peut être parfois vécu par l'enfant comme un temps de séparation ce qui rend son endormissement stressant et difficile. Il est important que l'environnement soit propice, rassurant afin que l'enfant puisse s'abandonner en toute sécurité au sommeil.

Son doudou, sa tétine, une présence auprès de lui sont des rituels essentiels pour qu'il puisse entrer en phase de repos de façon apaiser et tranquilliser.

6. Le langage :

L'enfant est très sensible à nos expressions et au langage non verbal, c'est ce qu'il perçoit en premier.

Les pleurs pour exprimer un mal être, une gêne, une frustration sont les seuls « maux » qu'il peut prononcer. De même, le sourire, un babillage sont aussi le symptôme d'une réponse.

Tout ce que nous allons mettre en place par notre attitude et notre proposition de jeux vont permettre à l'enfant d'accéder au rudiment du langage verbal, que nous soyons parents ou professionnels (lire, conter des histoires, chanter,).

La façon dont nous allons lui parler, le fait de mettre des mots sur chaque geste fait pour lui et avec lui, la verbalisation, vont lui permettre d'enrichir à mesure qu'il grandit son champ lexical.

La langue signée est également un support que nous utilisons tout au long de son parcours sur la structure : l'enfant qui a une grande faculté d'apprentissage. Il se saisit très rapidement des signes, ce qui lui permet avant qu'il n'accède au langage verbal, d'avoir la possibilité de s'exprimer par un autre biais.

La langue signée est complémentaire au langage et nous verbalisons toujours en signant.

Tout un projet a été mené par l'équipe, afin que les parents puissent participer chez eux à la continuité de ce dessein. Un cahier individualisé est mis à leur disposition avec les nouveaux signes et les comptines chantées sur la structure.

Le langage contribue à la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge,

« Le langage est une clé qui ouvre à peu près toutes les serrures. » **Jean DUTOUR, Écrivain.**

7. Les activités culturelles et sportives :

« Chaque enfant est un artiste. Le problème est de rester un artiste lorsque l'on grandit. » **Pablo Picasso, Artiste Peintre.**

L'enjeu est de taille : de nombreuses études scientifiques tendent à montrer que la sensibilisation aux pratiques culturelles, artistiques et sportives favorise, dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, la curiosité, la construction, le développement et l'épanouissement de l'enfant.

L'enfant, ce petit être qui a cette faculté d'absorber, comme une éponge, toute la richesse de son environnement dès lors ou les opportunités lui sont offertes !

Nous avons la chance de pouvoir profiter d'un jardin qui réponds à tous les besoins moteurs de l'enfant : il s'y défoule, crie, joue et rit. Il expérimente aussi ses capacités, les chutes éventuelles, le partage avec ses pairs.

Les ateliers moteurs de la salle « Mandela » complètent, par ses possibilités d'expérimentation, nos propositions d'activités sportives.

Au printemps, nous mettons en terre quelques fleurs, petits légumes et fruits gourmands tels que les tomates cerises, les fraises, ...

L'enfant s'oxygène au contact de la nature, il apprend à l'aimer mais aussi à la respecter par les soins qu'il va lui apporter.
C'est déjà, une petite responsabilité, ...

La médiathèque, située à quelques pas de notre établissement, nous invite à proposer à l'enfant, une approche différente du livre de celle que nous proposons au sein de notre structure.

Le livre notamment par ses illustrations sensibilise le jeune enfant aux couleurs et aux formes.

Le contact avec la nature, par le biais de notre potager, les ateliers de peinture, de musique, de contes, les activités motrices dans le jardin où les jeux de ballon, de vélo sont des pratiques essentielles au bon équilibre physique mais aussi psychique du jeune enfant.

8. Conclusion :

Cette motivation, cet accompagnement, ce soutien que nous apportons aux familles ; cette énergie, cette écoute, cet éveil que nous proposons aux enfants, Toutes ces missions que nous accomplissons chaque jour avec bienveillance sont l'expression d'une vocation bien plus que d'un métier.

ANNEXE 1

UNE JOURNEE AUX LOUPIOTS

Avant l'arrivée des premiers enfants à 7h30, 2 agents installent la salle de jeux, le dortoir et préparent la salle de bain.

Les jouets lavés la veille sont séchés et rangés.

Concernant l'entretien des locaux, il est effectué par un agent d'entretien de la Ville de 6h à 8h30.

Tout est mis en œuvre pour que les enfants et leur famille profitent d'un espace accueillant, adapté (des jeux et jouets sont mis à disposition), sécurisant aussi bien sur le plan physique, sanitaire, (aération, désinfection des jouets, mise en place des tapis...) qu'affective (le premier bonjour, transmissions, accueil individualisé,).

Afin de rendre la séparation de l'enfant plus rassurante, nous pouvons être amené à proposer aux parents d'accompagner leur enfant dans la salle, dès lors où les recommandations sanitaires le permettent.

De 7h30 à 9h15, les enfants savourent les temps de jeux libres où ils disposent de la dinette, du toboggan, de jeux sur table ou de construction.

Pour d'autres cela peut être un temps de repos, nécessaire après une nuit courte ou agitée.

Mais avant cela c'est le temps des transmissions entre les professionnels et les parents : moment d'échange indispensable à la bonne continuité de la journée de l'enfant.

Vers 9h30, nous invitons les enfants, par l'accompagnement, à ranger la salle avant un temps collectif de chansons, de lecture ou autre.

Ce moment permet au groupe de se poser, de se relaxer, et cette transition leur indique que les activités vont bientôt commencer. C'est aussi pour cette raison que les accueils après 9h30 ne sont pas acceptés, ils perturbent ce temps calme et ne permettent pas à l'enfant qui arrive, de s'intégrer dans le groupe.

Les ateliers sont présentés aux enfants, nous proposons, ils disposent.

Nos réunions hebdomadaires nous permettent de nous positionner pour chaque matinée sur différents ateliers : l'important étant que les enfants aient de la variété

et du choix, pour leur plus grand plaisir, épanouissement et éveil (activités motrices, artistiques, manipulation,).

Au moment de mettre fin aux activités vers 10h45, et après l'avoir verbaliser aux enfants, nous rangeons ensemble la salle, les enfants sont changés et les toilettes ou pots leurs sont proposées.

Nous nous rassemblons une fois de plus pour chanter « signé ».

Ces rituels sont essentiels pour l'enfant qui n'a pas encore cette notion du temps, ainsi ces moments lui donne des repères sur la façon dont sa journée va s'écouler.

Vers 11h15, 11h30, les repas peuvent commencer,

Les plus jeunes déjeunent dans la salle de jeux, avec 2 professionnels, Un espace leur est préparé permettant à chacun de profiter d'une relation plus privilégiée dans un environnement calme.

Le groupe des petits parts le premier dans le réfectoire, après un passage aux toilettes et un lavage des mains.

Ainsi de façon échelonné, le groupe petits, moyens et grands se retrouvent pour profiter d'un repas convivial où l'échange est de mise.

Aux alentours de midi,

Chaque groupe se retrouve dans la salle de jeux, un espace leur est dédié afin qu'il puisse se déshabiller.

Muni de leurs panières individualisées, les enfants apprennent à ôter leurs chaussettes, pantalons, etc... C'est un pas vers l'autonomie.

Ils ont de nouveaux accès au pot ou aux toilettes, selon leurs envies et profitent d'un temps de jeux avant d'aller se reposer.

La sieste,

Les enfants sont accompagnés, vers leur lit où les attendent déjà leur doudou et/ou tétine.

Les professionnels accompagnent les enfants vers le sommeil en toute sécurité et restent présents dans le dortoir durant le temps de la sieste.

De façon générale, nous ne réveillons pas les enfants : il est important qu'ils puissent récupérer pleinement d'une mauvaise nuit, ou d'une matinée trépidante.

Après un réveil en douceur,

Les enfants prennent le temps de récupérer leurs vêtements et de se rhabiller, accompagné si nécessaire de l'adulte. Les plus petits sont changés.

Un rituel collectif est proposé pour annoncer l'heure du goûter.

De la même façon, que pour le déjeuner, les enfants se rendent dans le réfectoire de manière échelonnée pour le goûter ; ils se retrouvent par groupe à leur table mais ont la liberté de choisir leur place.

Les tous petits, goûtent dans la salle, dans la quiétude et la tranquillité.

A partir de 16h,

Des jeux libres, et des petites activités sont mis en place par les professionnels. Les connivences entre les plus grands s'installent et les tous petits profitent des adultes qui restent auprès d'eux.

Les premiers parents commencent à arriver pour avoir à leur tour, les transmissions de la journée.



Projet d'Accueil
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
(EAJE)

VILLE DE LIMAY
Département Education
Direction Petite Enfance
5 avenue du Président Wilson
78520 LIMAY
Tel: 01 34 97 27 27
www.ville-limay.fr



Sommaire

1	Les prestations d'accueil proposées sur les EAJE de LIMAY	3
1.1	Présentation des différents Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, EAJE, municipaux.	3
1.2	Types d'accueil.....	4
2	Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.....	5
2.1	Protocole d'Accueil Individualisé, PAI.....	5
2.2	Prise en charge d'un enfant en situation de handicap.....	6
3	Description des compétences professionnelles mobilisées (équipe pluridisciplinaire)	7
3.1	Les professionnels d'encadrement.....	7
3.2	Les professionnels encadrant les enfants.....	8
3.3	Les agents techniques de crèche.....	9
3.4	Les agents administratifs	9
3.5	Le rôle des autres intervenants	10
3.6	Répartition des professionnelles exerçant sur chaque EAJE	11
4	Temps d'analyse de pratique et formation des professionnels	12
4.1	Les groupes d'analyse de pratiques professionnelles	12
4.2	La formation continue	12
4.3	L'apprentissage.....	12

1 Les prestations d'accueil proposées sur les EAJE de LIMAY

1.1 Présentation des différents Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, EAJE, municipaux.

Suite au décret n°2021-1131 du 30 août 2021, les EAJE ont une nouvelle classification selon leur capacité d'accueil.

Nom de la structure	Coordonnées de la structure	Nature de l'accueil	Jours et horaires d'ouverture	Type de crèche
Le Multi Accueil "LES LOUPIOTS de la Roseraie"	5 avenue du président Wilson 01 34 97 27 50	Accueil collectif : Places d'accueil régulier, occasionnel et d'urgence 18 berceaux	Du lundi au vendredi. De 7h30 à 18h30	<i>Petite Crèche Collective</i>
Le Multi Accueil "LES LUCIOLES"	13 rue des Hautes Meunières 01 34 78 28 70	Accueil collectif : Places d'accueil régulier, occasionnel et d'urgence 36 berceaux	Du lundi au vendredi. De 7h à 19h	<i>Crèche Collective</i>
La Crèche familiale "LES PETITES ETOILES"	13 rue des Hautes Meunières 01 34 78 28 70	Accueil familial : Places d'accueil régulier 36 berceaux	Du lundi au vendredi. De 7h à 19h	<i>Crèche Familiale</i>
Réservation de places Multi-accueil « BABILOU »	32 rue Georges Clemenceau 01 88 60 04 83	Accueil collectif : 12 Places d'accueil régulier réservées par la ville sur 24 berceaux	Du lundi au vendredi De 7h30 à 19h	<i>Petite Crèche Collective</i>

1.2 Types d'accueil

Les EAJE, Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant répondent à une demande des familles pour de l'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

Ils aident les familles à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale (décret 2017-230 du 20 février 2017 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans)

L'accessibilité à ces EAJE, pour tous, est une priorité pour la ville.

L'accueil régulier

L'accueil régulier est un accueil anticipé et planifié par les parents qui se caractérise par des besoins connus à l'avance et récurrents. L'accueil peut être à temps plein ou temps partiel.

Il se formalise par un contrat d'accueil signé entre le gestionnaire de la structure, représenté par la directrice et le parent ou représentant légal.

Les enfants accueillis sont âgés de 10 semaines (c'est-à-dire dès la reprise après le congé maternité) à 3 ans ou jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

Les places d'accueil réguliers sont réservées en priorité aux parents actifs, en recherche d'emploi, ou en formation et résidant sur Limay.

On privilégiera en crèche familiale, les familles ayant des besoins supérieurs à 3 j par semaine.

Dans le respect des rythmes biologiques de l'enfant et pour favoriser sa participation aux ateliers d'éveil, la présence de l'enfant est obligatoire entre 9h et 16h30.

L'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel est un accueil non planifié qui se caractérise par des besoins ponctuels et non récurrents.

Il n'est pas soumis à la signature d'un contrat d'accueil.

Les places d'accueils occasionnels sont réservées en priorité aux habitants de LIMAY, sans condition d'activité des parents.

Ce type d'accueil est possible uniquement sur les multi-accueils LUCIOLES et LOUPIOTS ainsi que sur les places réservées au multi accueil Babilou en cas d'absence d'enfants en accueil régulier.

L'amplitude d'accueil se situe entre 8h30 et 17h30.

Les enfants accueillis sont âgés de 10 semaines à 3 ans ou jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

Les familles peuvent réserver jusqu'à 2 journées ou 4 demi-journées maximum par semaine. Au-delà, les demandes seront étudiées suivant les possibilités du service. Il est possible de réserver davantage de créneaux sur les vacances scolaires.

Modalités de réservation en accueil occasionnel :

Les réservations de créneaux d'accueil occasionnel sont centralisées au secrétariat petite enfance.

Elles s'effectuent **par téléphone au 06 83 82 32 35 :**

- le lundi matin de 9h30 à 12h pour le MA lucioles
- le lundi après-midi de 14h à 16h30 pour le MA loupiots

Les familles réservent le lundi, pour les 2 semaines suivantes. La ligne téléphonique reste disponible les autres jours également.

L'accueil d'urgence.

L'accueil d'urgence est un accueil non anticipé, provisoire, d'une durée inférieure à 2 semaines et justifié par un cas de force majeure.

Les modalités d'accueil sont étudiées au cas par cas.

Si une phase d'adaptation ou familiarisation n'est pas possible avant l'arrivée de l'enfant, il est conseillé de prendre un peu de temps pour lui expliquer ce qui va se passer pour lui.

2 Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Comme il est stipulé dans la réglementation :

« Les EAJE concourent à l'intégration des enfants, présentant un handicap ou atteints de maladie chronique, qu'ils accueillent »,

L'inclusion d'un enfant en situation de handicap, atteint d'une maladie chronique ou d'un retard de développement au sein d'un EAJE est une opportunité pour la famille qui se retrouvent souvent démunis et se heurtent à des difficultés d'organisation notamment pour continuer à exercer une activité.

Cette admission en crèche est aussi pour l'enfant une garantie d'évoluer dans un milieu adapté et bienveillant.

2.1 Protocole d'Accueil Individualisé, PAI

Lorsque l'enfant souffre d'une maladie chronique, un PAI, Projet d'Accueil Individualisé est établi, par le médecin de famille en concertation avec les parents.

Il indique précisément la conduite à tenir en cas de manifestations de la maladie chez l'enfant (une allergie par exemple). Il précise également les conditions à respecter pour que l'accueil

soit profitable et adapté aux spécificités médicales de ce dernier (un régime alimentaire par exemple).

Si un traitement médical est prescrit, une ordonnance en cours de validité devra être jointe au PAI.

Le PAI est ensuite validé par le médecin de crèche en collaboration avec la directrice de l'EAJE, et le référent "santé et accueil inclusif".

Le PAI est signé pour une durée d'un an et sera renouvelé chaque année.

Un modèle de PAI se trouve en annexe du règlement de fonctionnement des EAJE.

2.2 Prise en charge d'un enfant en situation de handicap.

Au moment de la préinscription en crèche, la famille pourra informer de la spécificité ou du handicap de l'enfant. Elle pourra ainsi bénéficier d'une priorité lors du passage en commission d'attribution des places de crèche.

L'équipe pluridisciplinaire de la crèche se compose d'éducateurs de jeune enfant, d'infirmières, d'auxiliaires de puériculture et d'auxiliaires petite enfance, mais aussi d'un médecin de crèche, un référent santé accueil inclusif, un psychologue et un psychomotricien.

Un projet d'intégration sera élaboré grâce à une concertation menée entre les professionnelles de la crèche et la famille. Celui-ci permettra d'adapter le temps et la forme de l'accueil à la spécificité ou au handicap de l'enfant.

Lors de l'admission en structure collective, l'enfant et ses parents seront accueillis par un adulte référent. Ce dernier sera leur interlocuteur privilégié dans un premier temps. Ensemble, ils définiront le déroulement de la phase d'adaptation ou familiarisation, en accord avec la capacité de l'enfant et la disponibilité des parents.

Lorsqu'une prise en charge de l'enfant est déjà établie avec un centre spécialisé, comme le CAMSP ou un SESSAD, l'intervention d'un professionnel de ce centre, à la crèche, est possible moyennant l'établissement d'une convention qui va préciser les modalités de la prise en charge.

Le partenariat établi entre la crèche et le centre spécialisé permet de réaliser des bilans réguliers entre les professionnelles et la famille.

Lors de l'entrée à l'école maternelle une passerelle ou transition entre la crèche et l'école sera proposée afin d'assurer une continuité de la prise en charge. Une intégration progressive est possible entre la crèche et l'école.

*Cas particulier d'un trouble du comportement ou du développement non connu à l'admission de l'enfant :

Quelques temps après son admission en crèche, les professionnelles peuvent repérer un trouble du comportement ou des acquisitions chez l'enfant.

Après un temps d'observations et de partage en équipe pluridisciplinaire, la directrice de la crèche s'entretiendra avec les parents afin de leur faire part des observations qui ont été faites.

Puis un entretien avec le médecin de la crèche sera proposé aux parents. Il leur établira un courrier relatant les faits, destiné au médecin de famille ou au spécialiste.

3 Description des compétences professionnelles mobilisées (équipe pluridisciplinaire)

3.1 Les professionnels d'encadrement

La coordinatrice/directrice petite enfance

- Mettre en œuvre la politique municipale en matière de Petite Enfance en collaboration avec l'adjoint au Maire délégué à la Petite Enfance.
- Adapter l'offre d'accueil globale petite Enfance aux besoins des familles et soutenir la fonction parentale.
- Assurer la gestion administrative et financière du Service et la cohésion des structures
- Être l'interlocuteur des partenaires et institutions (CAF, Conseil départemental)
- Assurer le suivi des subventions et répondre aux appels à projet
- Veiller à la mise en œuvre et au suivi de la CTG, Convention Territoriale Globale.
- Organiser la commission d'attribution des places de crèche
- Piloter le forum petite enfance, organisé chaque début d'année
- Participation au recrutement des agents du service petite enfance.

Le directeur de structure

- Elaborer et garantir la bonne mise en œuvre du projet d'établissement.
- S'assurer de la sécurité et du bien-être des enfants accueillis, de l'application des règles d'hygiène et de sécurité.
- Assurer la gestion administrative et financière de la crèche.
- Recevoir les familles et réaliser des préinscriptions
- Encadrer l'équipe pédagogique, organiser les plannings, gérer les congés des agents, organiser des réunions d'équipe.
- Assurer le suivi des enfants avec les parents et avec l'équipe pédagogique.
- Soutenir les familles dans leur fonction parentale
- Faciliter l'intégration des enfants porteurs de handicap
- Planifier le suivi médical des enfants en collaboration avec le médecin et le référent santé accueil inclusif.
- Participer au recrutement du personnel.
- Travailler en étroite collaboration avec la coordinatrice et les directrices du service PE.
- En crèche familiale, organiser des visites de contrôle au domicile des assistants maternels

Au sein des EAJE de Limay, la fonction de directeur est assurée par :

Une infirmière sur la Crèche Familiale les Petites Etoiles
Un éducateur de jeune enfant au Multi Accueil Les Loupiots
Un éducateur de jeune enfant au Multi Accueil les Lucioles

3.2 Les professionnels encadrant les enfants

L'éducatrice de jeunes enfants

- Travailler en étroite collaboration avec la directrice.
- Garantir la bonne mise en œuvre du projet pédagogique.
- Animer l'équipe des professionnelles, en menant des réunions d'équipe, en s'assurant de la bonne cohésion de l'équipe
- Coordonner et mettre en œuvre les activités auprès des enfants (individuelles ou collectives)
- Participer à tous les actes de la vie quotidienne (repas, changes, soins...).
- Grâce à l'observation, dépister et prévenir certains troubles du comportement.
- Organiser des actions de soutien à la parentalité en lien avec l'équipe.
- Assurer l'accueil et l'encadrement pédagogique des stagiaires.
- Préparer les commandes de matériel pédagogique
- Veiller aux aménagements des espaces et à la décoration de la crèche selon le thème défini chaque année.

L'auxiliaire de puériculture

- Veiller à la sécurité physique, affective des enfants ainsi qu'à leur bien-être.
- Assurer la prise en charge globale de l'enfant, en répondant à ses besoins fondamentaux (alimentation, hygiène, sommeil, éveil...) et en ayant une observation objective.
- Participer aux réunions d'équipe et à la réflexion sur le projet pédagogique
- Travailler en équipe et être force de proposition
- Proposer des activités individuelles et collectives aux enfants,
- Soutenir les familles dans leur fonction parentale.
- Participer à l'intégration des enfants porteur de handicap ou atteints de maladie chronique
- Participer à l'aménagement des espaces
- Encadrer des stagiaires et apprenties

L'auxiliaire petite enfance

- Diplôme requis : Certification de niveau V (CAP AEPE, Accompagnant Educatif Petite Enfance
- Assurer des tâches similaires à celles des auxiliaires de puériculture, sous leur contrôle.
- Être en binôme avec une auxiliaire de puériculture pour assurer les ouvertures, fermetures de la crèche ainsi que les sorties extérieures.

Les assistants maternels

- Être en possession de l'agrément délivré par le Conseil Départemental.
- Accueillir à son domicile les enfants confiés par la directrice de la crèche familiale.
- Respecter le règlement intérieur de la crèche familiale et adhérer au projet d'établissement.
- Elaborer un projet d'accueil personnalisé
- Veiller au confort, à la sécurité et au bien-être des enfants.
- Assurer la prise en charge de l'enfant, répondre à ses besoins (alimentation, sommeil, hygiène, éveil)
- Participer aux activités et ateliers organisés par la crèche.
- Conseiller et soutenir les familles

3.3 Les agents techniques de crèche

L'agent polyvalent en restauration collective

- Avoir une bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires.
- Assurer la distribution et le service des repas dans le respect des normes HACCP.
- Réceptionner les livraisons de repas (liaison froide). Effectuer la remise en température selon les protocoles
- Contrôler les stocks des produits alimentaires
- Assurer la plonge et le rangement de la vaisselle
- Assure l'entretien et l'hygiène de l'office alimentaire et des espaces de repas

L'agent d'entretien de locaux

- Assurer l'entretien de locaux selon les protocoles en vigueur.
- Contrôler les stocks du matériel et produits de ménage.
- Renseigner la commande des produits d'entretien chaque mois

3.4 Les agents administratifs

- Accueillir physiquement et au téléphone le public
- Renseigner et orienter les familles.
- Assurer des tâches administratives en lien avec la crèche familiale et les multi accueils
- Saisir les contrats d'accueil des familles et la facturation des familles sur le logiciel dédié.
- Constituer les dossiers administratifs de enfants accueillis sur les EAJE.
- Commander les fournitures administratives.
- Travailler en étroite collaboration avec la directrice et la coordinatrice PE.
- Gérer et mettre à jour la liste d'attente
- Mise sous pli de courriers ou envoi par mail

3.5 Le rôle des autres intervenants

Le médecin de crèche

Conformément à la réglementation, les structures s'assurent le concours d'un médecin de Crèche.

- Son rôle est préventif. Il assure le suivi des enfants en accueil régulier. La fréquence du suivi sera évaluée selon la situation.
- Il pourra donner un avis médical sur le développement de l'enfant lorsqu'il est sollicité par les équipes de crèche. Une autorisation pour examen médical sera préalablement signée par les parents.
- Il effectue les visites médicales d'admission des enfants de moins de 4 mois et ceux présentant une pathologie chronique (ex : asthme) ou porteur d'un handicap.
- Il anime des réunions d'information et des actions d'éducation et promotion de la santé auprès du personnel du service petite enfance.
- Il veille à l'intégration des enfants porteurs de handicaps, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement et, le cas échéant, propose la mise en place un projet d'accueil individualisé.

Pour rappel, le suivi régulier des enfants, préconisé par la Caisse primaire d'assurance maladie, est effectué par le médecin traitant de la famille ou le médecin de PMI.

Le Référent Santé Accueil Inclusif, RSAI

Selon Art R2324-39 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021, le référent « santé et accueil inclusif » intervient dans chaque EAJE et travaille en collaboration avec la direction et les équipes encadrant les enfants.

- Il conseille l'équipe en matière de santé et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.
- Il veille à la compréhension des protocoles médicaux par les équipes et à leur bonne application.
- Il veille à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une maladie chronique ou présentant un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre du d'un PAI, Projet d'Accueil Individualisé
- Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et peut y associer les parents.

Au sein des EAJE de Limay, la fonction de RSAI, Référent Santé et Accueil Inclusif est assurée par :

- L'infirmière de la Crèche Familiale les Petites Etoiles assurant les fonctions de directrice intervient comme RSAI au sein de la CF.
- L'infirmière puéricultrice ayant les fonctions de directrice petite Enfance, intervient comme RSAI au Multi Accueil Les Loupiots et au Multi Accueil les Lucioles

Le psychologue

- Il favorise l'épanouissement psycho- affectif et psychomoteur des tous petits
- Il aide les professionnels à comprendre les comportements des enfants
- Grâce à ses observations, il donne des conseils aux professionnels pour améliorer la prise en charge des enfants.
- Il soutient les équipes dans leur pratique professionnelle.
- Il participe aux journées pédagogiques.

Le psychomotricien

- Son rôle est complémentaire à celui des autres professionnels.
- Il soutient les professionnelles et partage ses connaissances liées au développement psychomoteur de l'enfant.
- Il veille à l'intégration et au développement de l'enfant en situation de handicap en respectant son rythme et sa singularité.
- Il participe la réflexion sur les aménagements d'espace ainsi qu'à la motricité libre et à la diversité des jeux proposés.
- Il mène des ateliers de motricité ou motricité fine auprès de toutes les tranches d'âge.

3.6 Répartition des professionnelles exerçant sur chaque EAJE

Le Multi-Accueil "les Loupiots"

- Une directrice (Educatrice de jeune enfant)
- Des auxiliaires de puériculture
- Des auxiliaires Petite Enfance (qualifiées CAP AEPE)
- Un agent de restauration
- Un agent entretien
- Un médecin assure 1 vacation par mois
- Un psychologue assure 6h de vacations par mois
- Un psychomotricien intervient 1 à 2 fois par mois selon un planning

Le Multi Accueil "Les Lucioles"

- Une directrice (Educatrice de jeune enfant)
- Une éducatrice de jeune enfant.
- Des auxiliaires de puériculture
- Des auxiliaires Petite Enfance (qualifiées CAP AEPE)
- Un agent de restauration
- Un agent d'entretien
- Un médecin assure 3 vacations par mois
- Un psychologue assure 12h de vacation par mois
- Un psychomotricien intervient 1 à 2 fois par mois, selon un planning

La Crèche Familiale "Les Petites Etoiles"

- Une directrice (Infirmière)
- Une éducatrice de jeunes enfants
- Des assistant(e)s maternel(le)s

- Un agent d'entretien
- Un médecin assure 3 vacations par mois
- Un psychologue assure 6h de vacations par mois
- Un psychomotricien intervenant 1 à 2 fois par mois, selon un planning

4 Temps d'analyse de pratique et formation des professionnels

4.1 Les groupes d'analyse de pratiques professionnelles

En application de l'article R.2324-37, du décret en vigueur, chaque professionnelle exerçant auprès des enfants en EAJE bénéficie d'un minimum de 6h d'analyse de pratiques professionnelles sur l'année.

Ces séances se déroulent en dehors de la présence des enfants.

Elles sont animées par une personne qualifiée, n'appartenant pas à l'équipe d'encadrement et sans lien hiérarchique avec ses membres.

4.2 La formation continue

Les professionnelles travaillant au sein des crèches municipales peuvent bénéficier des formations continues de la fonction publique territoriale, tout au long de leur carrière.

Ces formations permettent de renforcer leurs connaissances et consolider leurs compétences

Le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale, CNFPT est chargé de l'organisation de ces formations.

Le cadre d'emploi des professionnels de la petite enfance exige que ces derniers soient régulièrement formés aux "gestes de premiers secours".

Selon les besoins pressentis sur un EAJE, La directrice peut demander une formation pour l'ensemble des professionnelles, sur un thème choisi. Cette formation s'organisera en intra dans le cadre d'une journée pédagogique.

Les EAJE bénéficient de 2 journées pédagogiques par an. Ces temps de réflexion en équipe complète permettent la mise à jour du projet éducatif de la structure.

4.3 L'apprentissage

Les EAJE sont des lieux d'apprentissage pour les futurs professionnels de la petite enfance.

Les étudiants en formation pour un diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, un CAP AEPE, ou une formation pour un diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants sont accueillis durant une ou 2 années sur les structures.

Au sein de l'équipe, un maître d'apprentissage est nommé pour accompagner l'étudiant et faire le lien avec l'école.

Les multi accueils accueillent ponctuellement des stagiaires. La durée du stage est variable : d'une semaine à 1 mois.

***** PROJET PEDAGOGIQUE *****

CRECHE FAMILIALE

LES PETITES ETOILES

LIMAY

**

*

L'Equipe de la crèche familiale

SOMMAIRE

I INTRODUCTION

II ENONCE DU PROJET PEDAGOGIQUE

- 1) RESPECT DE L'ENFANT
 - a) **accueil, adaptation**
 - b) **les rythmes individuels**
- 2) LES RESPECTS DE LA FAMILLE DE SES VALEURS
- 3) EVEIL DE L'ENFANT
- 4) SOCIALISATION DE L'ENFANT

III MOYENS ET INFRASTRUCTURES

- 1) DESCRIPTION DES LOCAUX ET INSTALLATIONS
- 2) DESCRIPTION DES FONCTIONS DU PERSONNEL
- 3) REUNIONS DE SERVICE

IV MISE EN OEUVRE DU PROJET

- 1) L'INSCRIPTION
- 2) L'ADMISSION
- 3) LA PERIODE D'ADAPTATION
- 4) L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN
- 5) LE SOMMEIL
- 6) L'ALIMENTATION
- 7) LE JEU
- 8) LE JARDIN D'EVEIL
- 9) LA MOTRICITE
- 10) LA MEDIATHEQUE
- 11) LES SORTIES
- 12) LES FETES

ANNEXES

LIVRET D'ACCUEIL.

I. INTRODUCTION

La crèche familiale « Les Petites Etoiles » fait partie du Service Petite Enfance de la ville de Limay.

15 assistantes maternelles accueillent à leurs domiciles des enfants âgés de 10 semaines à trois ans, durant 4 ou 5 jours par semaine. Elles accueillent de 1 à 3 enfants selon leurs agréments, ce qui représente un total de 44 enfants.

II. ENONCE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Ce document présente le projet pédagogique de la crèche familiale de LIMAY.

En Crèche, le projet pédagogique définit la méthode de travail et les principes sur lesquels sont basés l'encadrement et le suivi de l'enfant.

Ce projet a pour objectif de rendre l'enfant autonome et de le préparer à l'entrée à l'école maternelle en s'appuyant sur les principes suivants :

- * le respect de l'enfant
- * le respect de sa famille et de ses valeurs
- * l'éveil de l'enfant
- * la socialisation de l'enfant

1) LE RESPECT DE L'ENFANT :

L'enfant entre en crèche familiale à partir de 2 mois et demi (au plus tôt), c'est-à-dire au terme du congé maternité de la maman. L'enfant est une personne en devenir et on se doit de la respecter, tout en lui assurant un cadre sécurisant.

L'assistante maternelle respectera son rythme et sera à l'écoute de ses besoins.

a) l'accueil : la période d'adaptation

Le premier accueil est fondamental. C'est à ce moment que vont se créer les premiers contacts et les premiers liens, et s'installer peu-à-peu une relation de confiance entre les différents individus : l'enfant, les parents et la professionnelle.

La période d'adaptation qui précède l'admission définitive de l'enfant s'étalera sur une semaine. Elle permettra une séparation très progressive avec des périodes de présences de plus en plus longues au fur-et-à-mesure que les jours s'écoulent. La présence d'un des deux parents ou les deux, est au début permanente puis temporaire. Le dernier jour d'adaptation l'enfant fera une petite journée au domicile de l'assistante maternelle, de 9h à 16h30.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap fait l'objet d'une réflexion en équipe avec les parents pour adapter le temps et la forme d'accueil en fonction de ses besoins.

b) les rythmes individuels :

Les premières années de vie sont organisées autour du sommeil, de l'éveil, de l'alimentation, la propreté, avec lesquels l'enfant fait ses propres expériences et ses premières découvertes. A trois mois, l'enfant n'a pas toujours un rythme bien établi. Au début, le temps du sommeil prédomine sur le temps d'éveil, puis cela évolue et s'inverse au fil des mois. Pour que l'enfant puisse trouver un rythme stable, il est nécessaire que l'adulte puisse répondre à ses sollicitations au moment opportun. C'est-à-dire, qu'il puisse manger quand il a faim ou dormir quand il a sommeil. Peu à peu, son rythme va devenir régulier, l'enfant se sentira bien, sécurisé et s'épanouira au mieux. Il est nécessaire que la professionnelle sache observer l'enfant et reconnaître ses signes de sommeil, de faim, de bien-être ou mal-être. Dans ces conditions, l'enfant sait qu'il peut compter sur l'adulte.

2) LE RESPECT DE LA FAMILLE, DE SES VALEURS :

L'entourage proche de l'enfant, ses parents, ses frères et sœurs, ses grands-parents sont des partenaires importants pour les professionnelles de la crèche. Ce sont eux qui vont transmettre les informations sur l'enfant, ses habitudes de vie, décrire son comportement. Puis quotidiennement, ils vont donner des renseignements sur son état de santé ou raconter une anecdote le concernant. L'important, c'est qu'un climat de confiance s'installe entre la famille et les professionnelles de la crèche. Montrer à la famille qu'on est à l'écoute, qu'on les comprend et que l'on considère chaque détail, favorise cette mise en confiance.

Parfois la famille peut subir des épreuves ponctuelles qui peuvent avoir des répercussions sur eux, donc sur le comportement de l'enfant.

Par exemple : Mère ou père absent, problème de chômage, maladie ou décès d'un proche, séparation ou divorce, voyage professionnel, etc... Toutes ces situations, quand elles sont cachées, non dites, peuvent entraîner un mal-être chez le tout petit, cela peut se concrétiser par un refus de s'alimenter, un sommeil perturbé, des pleurs inexplicables. Sans rentrer dans la vie privée des familles, on peut les aider à comprendre certains comportements de leur enfant et les aider à verbaliser leur angoisse et leurs préoccupations.

De même, parmi les familles accueillies à la crèche, certaines ont des valeurs ou des cultures différentes. Dans la mesure du possible, l'équipe tient compte de ses différences. Elle respecte les régimes alimentaires ainsi que les régimes religieux (sans porc ou cachère).

3) EVEIL DE L'ENFANT :

Chez l'enfant, tout est jeu.

A son arrivée à la crèche et durant les semaines qui suivent, l'enfant va observer, découvrir, explorer lui-même tous les outils à sa portée. Les jouets sont spécialement sélectionnés selon les différents âges pour satisfaire les besoins de l'enfant. Mis sur le tapis, tout petit, il va explorer l'environnement à son rythme.

Les activités libres sont importantes, elles permettent à l'enfant de se structurer. Toutes ces activités ne sont pas mises en place dans le but d'obtenir une production, on propose l'activité aux enfants, on ne l'impose pas. Il est important de suivre le développement personnel de l'enfant, de lui proposer un jeu ou une activité adaptée. On ne forcera pas l'enfant à faire s'il n'en a pas envie, il ira à son propre rythme.

S'il a envie de « faire rien », c'est à ce moment là aussi qu'il se construit, qu'il développe sa créativité.

L'enfant doit recevoir des stimulations et surtout faire des expériences et des découvertes par lui-même.

4) SOCIALISATION DE L'ENFANT :

La vie en collectivité est un lieu d'échanges, de contacts, d'épanouissements, d'apprentissages, de découvertes qui favorisent l'autonomie et la socialisation de chaque enfant.

Dans les premières années de sa vie, l'enfant apprend en écoutant, en regardant, en communiquant et agissant, l'environnement dans lequel il évolue à une importance capitale.

Le jeu contribue à cet épanouissement, c'est par le jouet que se feront les premiers échanges. Au début, le jeune enfant joue seul, puis, peu-à-peu, il aime être entouré d'autres enfants mais continue à jouer à côté de l'autre. Pour jouer avec l'autre, il lui faut un certain degré de maturité. Il faut qu'il accepte les règles, la discipline, c'est déjà un pas vers l'organisation sociale.

Par exemple, deux enfants qui se renvoient le ballon ou un enfant qui pousse une voiture conduite par un autre.

De même, les jeux symboliques vont permettre à l'enfant d'appréhender directement le monde des adultes, en imitant des gestes, en s'identifiant à un personnage. Par exemples, la dinette, la poupée, le garage et ses petites voitures, le téléphone, le déguisement.

*** l'acquisition de la propreté :**

L'acquisition de la propreté est une étape importante. L'enfant fait un pas de plus vers l'autonomie.

Il est important de respecter certaines conditions. Il faut que son système nerveux ait atteint un certain stade de maturité qui lui permette de contrôler ses sphincters. Il faut que l'enfant comprenne ce qu'on attend de lui, qu'il sache avertir, donc qu'il maîtrise aussi la communication.

Dans tous les cas, c'est l'enfant qui décidera le moment venu s'il veut être propre. Forcer un enfant à aller sur le pot, à des heures régulières, ne sert à rien et ne respecte pas le rythme de l'enfant. L'assistante maternelle aide l'enfant à choisir le moment favorable pour progresser sur la voie de la propreté, en lien avec la famille qui débutera à la maison ce début d'acquisition. L'assistante maternelle prendra le relai durant l'accueil de l'enfant.

III. MOYENS ET INFRASTRUCTURES

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, nous disposons de différents moyens, infrastructures et personnels, détaillés ci-dessous.

1) **DESCRIPTION DES LOCAUX**

Dans le hall principal :

- le hall d'accueil pour les familles
- le bureau des secrétaires Petite Enfance

La crèche familiale :

- un petit hall d'entrée avec vestiaires et casiers
- le Bureau de la Directrice dont une vitre donne sur le jardin d'éveil
- le bureau de l'éducatrice de jeunes enfants

Le Jardin d'Eveil :

- Salle aménagée avec différents points d'activités donnant sur
- jardin extérieur sécurisé avec activités
- Toilettes et point de change pour les enfants
- Petit office attenant avec évier
- Réserve rangement

* Véhicule

2) **DESCRIPTION DES DIFFERENTES FONCTIONS DU PERSONNEL DE LA CRECHE FAMILIALE** :

La Directrice est une infirmière diplômée d'Etat. Elle a un rôle d'encadrement du personnel, élabore et est garante du projet éducatif. Elle a aussi un rôle de gestionnaire et un rôle médical avec, entre autres, les missions du référent santé, la mise en place des visites médicales, l'observation des enfants ... Elle organise les journées pédagogiques, met en place un accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles et est un soutien dans la fonction parentale des familles.

L'éducatrice de jeunes enfants anime les activités d'éveil. Elle élabore des projets d'activité en collaboration avec la directrice. Elle conseille et soutient l'équipe des assistantes maternelles sur le développement psychomoteur et affectif et la prise en charge globale de l'enfant. Elle organise les activités d'éveil en binôme avec la directrice.

Une des deux secrétaires travaille sur la crèche familiale. Elle accueille et renseigne les familles, construit les dossiers d'inscription, édite les courriers, prépare la paie des Assistantes Maternelles et la facturation des parents de Crèche Familiale etc...

Les Assistantes Maternelles sont agréées par le Conseil Départemental après une évaluation à leur domicile et une formation. Elles accueillent les enfants chez elles, répondent à leurs besoins et leur apportent les outils nécessaires pour leur éveil et leur épanouissement. Elles participent régulièrement à des formations sur l'enfant et à des activités collectives organisées par l'équipe encadrante de la crèche.

* **Le médecin de Crèche** : Il assure 2 heures de vacances chaque semaine. Son rôle est préventif, il conseille et oriente les familles. Il pratique les bilans visuels auditifs et du langage à partir de 2 ans. Il travaille en lien avec la directrice dans le repérage des possibles troubles ou retard des enfants accueillis.

* **Le psychologue de crèche** : Il assure 6 h de vacation par mois. Il a un rôle de soutien et conseil auprès de l'équipe d'encadrement et des assistantes maternelles.

* **Le psychomotricien de crèche** : Il assure 3 h de vacation par mois. Il a un rôle d'animation de séance de motricité en lien avec l'équipe, d'observation des enfants qui questionnent dans leurs fonctions motrices mais également un soutien et conseil auprès de l'équipe d'encadrement et des assistantes maternelles.

3) REUNIONS DE SERVICE :

Chaque année et selon les besoins, une réunion est organisée au sein de la Crèche entre le personnel encadrant

- pour passer des informations générales
- Pour réajuster et faire évoluer certains points du projet de Crèche en fonction des réalités du terrain.
- Pour fixer des objectifs pour le mois à venir (décorations, animations...)

IV. MISE EN OEUVRE DU PROJET

1) L'inscription : elle se fait auprès de la Directrice. Les parents exposent leurs souhaits, la directrice explique aux parents le fonctionnement et le règlement de la crèche.

2) L'admission : après le 1^{er} rendez-vous de constitution du dossier administratif, la famille rencontre l'assistante maternelle avec la directrice ou l'éducatrice de Jeunes Enfants.

1er contact :

Les parents rencontrent l'Assistante Maternelle à son domicile avec la Directrice ou l'Educatrice de Jeunes Enfants.

L'équipe de direction présente pose le cadre de l'institution en répondant à certaines questions spécifiques.

Les parents, l'Assistante Maternelle et l'enfant font connaissance :

- discussion autour de l'enfant, ses habitudes, ses goûts, sa santé
- les attentes de la famille autour de l'accueil de leur enfant
- les méthodes de travail de l'Assistante Maternelle

Durant ce rendez-vous, la date d'adaptation est fixée. Ainsi, l'idée de la séparation va se concrétiser pour les parents. C'est un moment où ils pourront d'ailleurs verbaliser leur crainte, leur angoisse.

3) La période d'adaptation : se fait sans interruption, progressivement et en souplesse sur une période d'une semaine ou plus si besoin.

Cette période a pour objectif d'instaurer les premiers contacts et échanges entre la famille, l'enfant et l'Assistante Maternelle. C'est un moment important.

Cette période va permettre à l'enfant de faire connaissance, en douceur, avec un autre lieu, d'autres bruits, d'autres odeurs, d'autres personnes.

Peu à peu, il trouvera des repères et se sentira en sécurité. Mais il faudra bien plus de temps pour vraiment se connaître (parfois plusieurs semaines).

L'assistante maternelle apprendra à connaître l'enfant, ses habitudes, son rythme.

Durant cette période également, les parents et l'assistante maternelle feront connaissance, une confiance mutuelle s'installera.

1er jour d'adaptation :

Matin ou après-midi, la durée variable entre une à deux heures.

- discussion sur les habitudes de l'enfant : *rythme de vie, alimentation, doudou, sommeil, etc...*
- documents de travail
- présentation des autres enfants que l'Assistante Maternelle accueille s'ils sont présents

- visite du domicile
- Signature de la fiche de liaison

2ème jour d'adaptation

Il correspond au premier temps de réelle séparation avec un temps de jeux au domicile de l'assistante maternelle.

Le parent revient environ 2 heures après, voire plus, mais avant le temps du repas.

3ème jour d'adaptation

L'enfant restera une matinée.

L'enfant arrive vers 9 heures. L'Assistante Maternelle lui propose un temps d'activité avec les autres enfants déjà accueillis ainsi qu'un temps de repas. Si l'enfant éprouve trop de difficultés, l'assistante maternelle peut être amenée à contacter le parent afin qu'il vienne le chercher plus tôt si cela est judicieux.

4ème jour d'adaptation

La 4^{ème} journée d'adaptation correspond à un accueil de 9h à 15h/15h30 selon le réveil de l'enfant.

Il est accueilli le matin, participe aux activités mises en place ; prend son déjeuner et fait la sieste. L'assistante maternelle contactera le parent au réveil de leur enfant. Celui-ci prendra son goûter chez lui.

5ème jour d'adaptation

La dernière journée d'adaptation correspond à une petite journée, de 9h à 16h30.

L'enfant aura donc un temps de jeux, une prise de repas, un temps de sieste et le goûter sera pris également au domicile de l'assistante maternelle.

4) L'accueil au quotidien : l'accueil passe par le dialogue

Chaque matin, il est important de s'informer des petits détails survenus depuis la veille, afin de mieux comprendre les comportements de l'enfant et à mieux répondre à ses besoins tout au long de la journée, (évolution dans le sommeil, problèmes de santé, etc...). L'accueil est aussi un temps d'échanges où pourront se régler des questions d'ordre administratives et pratiques.

Chaque soir, l'assistante maternelle relatera la journée de l'enfant (son sommeil, son alimentation, ses jeux, anecdotes, évolution, difficultés, etc...).

Le livret d'accueil :

Il correspond à un recueil d'informations réalisé par l'Assistante Maternelle auprès des parents sur les thèmes du sommeil, de l'alimentation et de la santé de l'enfant.

L'Assistante Maternelle / le parent le remplit régulièrement et selon l'évolution de l'enfant. Ainsi, lorsque l'enfant part en "dépannage" chez une autre Assistante Maternelle, le relais se fait plus facilement et le placement provisoire se passe plus en douceur.

Les accueils de remplacement ou dépannages provisoires :

Lorsque l'une des Assistantes Maternelles est en congés ou en maladie, l'enfant est accueillie chez une Assistante Maternelle de dépannage. Il n'est pas exclu que nous propositions une ou deux autres Assistantes Maternelles quand la remplaçante est déjà sollicitée.

5) Le sommeil :

Respect du rythme (temps de sieste) propre à chaque enfant ; un accompagnement à l'endormissement sera proposé selon le besoin des enfants.

. Pour les bébés : dès que l'enfant aura besoin de dormir, il sera couché dans son lit personnel et dormira le temps qui lui sera nécessaire.

. Pour les grands : un temps de sieste s'étalant de 12h30 à 16h environ aura lieu chaque jour. L'autorisation de dormir à toute heure sera respectée si l'enfant en a besoin. Le temps de sieste pourra se prolonger en fonction de chaque enfant.

La tétine et le doudou s'ils sont utilisés habituellement seront respectés.

6) L'alimentation :

. Pour les bébés : nous respectons les rythmes individuels. L'assistante maternelle est à l'écoute des besoins de l'enfant afin d'assurer des repères stables et sécurisants (repas, change, sommeil).

- . Pour les grands, l'assistante maternelle invite les enfants à goûter chaque aliment, mais aucune tentative de forçage ne sera pratiquée. Le repas doit être un moment convivial et social où manger est un plaisir partagé : Manger seul (vers 15 mois)
 - . Apprendre à reconnaître les aliments
 - . Rester assis à table

7) Le jeu :

Pour l'enfant, tout est jeu. Les jouets sont des supports au jeu. C'est un moyen qu'utilise l'enfant pour son développement. Les moments de jeu et les jouets sont très variés et l'utilisation dans le temps est souvent éphémère. L'enfant vit dans l'instant présent et change de jouets ou de jeu très souvent.

AUTORISATIONS ET LIMITES :

- . Les règles sont identiques pour tous les enfants, même si la façon d'interdire est individuelle et adaptée à chaque enfant.
- . Avoir un cadre est sécurisant pour l'enfant et lui permet de se construire.
- . L'adulte doit faire preuve de tolérance et de vigilance, afin de rester souple dans ses interdictions (pas d'autoritarisme), tout en veillant à la sécurité des enfants.

QUAND COMMENCE LE JEU ? QUAND S'ARRETE-T-IL ?

Exemple : lorsqu'un adulte veut changer un enfant alors qu'il joue, doit-il interrompre l'enfant dans son action ou / et lui proposer de venir (avec le jouet éventuellement) ?
 IL nous semble important de respecter le jeu de l'enfant (cela lui appartient). Lors d'une activité animée par un adulte, il est souhaitable aussi de respecter ce qui s'y passe lorsque l'on désire intervenir ou donner une information à l'adulte en question.

LE RANGEMENT :

Lorsque l'adulte range les jeux ou le matériel, utilisé pour une activité, il est important d'y faire participer les enfants (sans imposer un rangement parfait).

L'AGRESSIVITE

Elle s'inscrit dans les relations et contacts entre enfants, comme type d'expression spécifique à la période 15 mois / 3 mois.

Avant, que le langage élaboré (phrase "je", etc....) devienne cohérent chez l'enfant, il exprime ses rapports au monde extérieur par un certain nombre de moyens de communication différents de ceux de l'adulte. L'enfant est en constante phase d'apprentissages (moteur, intellectuel), c'est pourquoi, il fait de nombreuses expériences avant de pouvoir se positionner face aux autres et de devenir autonome. Pour se situer face à ses pairs, il doit apprendre à définir ses propres limites, il doit connaître les conséquences de ses propres actes (en faire lui-même l'expérience).

L'agressivité est à voir comme une prise de contact entre enfants et non comme quelque chose de méchant (bien que cela fasse hurler l'enfant agressé). C'est toujours un signe d'intérêt d'agresser l'autre, c'est très symbolique. Il y a recherche de communication, volonté d'acquiescer la puissance d'un autre ou plus gravement, il y a agressivité pathologique.

Quand il y a conflits entre deux enfants, il est préférable de les laisser eux-mêmes les gérer (au mieux et sans qu'il n'y ait danger pour l'un ou l'autre). Si l'adulte intervient de façon systématique, l'enfant n'apprendra jamais à régler lui-même ses difficultés avec l'autre.

Importance de la verbalisation lors d'une agression : l'intervention de l'adulte doit s'adresser aux deux enfants de façon équitable.

Importance de la dédramatisation : l'adulte peut intervenir par l'humour, le jeu, et faire participer les deux enfants au soin (quand cela est nécessaire).

Il nous paraît nécessaire de faire le point ensemble quand un enfant nous paraît plus violent que la normale avant d'en parler aux parents. Chaque parent est en droit d'être mécontent lorsque son enfant a été mordu, par exemple, mais notre rôle n'est pas de dénoncer l'agresseur, mais plutôt d'expliquer et d'aider les parents à comprendre l'agressivité chez le jeune enfant.

N.B. : importance des réunions pour se questionner et réfléchir aux différentes difficultés rencontrées. Des séances d'analyse des pratiques professionnelles ont été mises en place à hauteur d'une fois par trimestre depuis 2022. Ces groupes sont constitués d'une psychologue et de 6 assistantes maternelles. Les séances ont lieu les mercredis après-midi.

8) LE JARDIN D'ÉVEIL

Tous les matins, un groupe de 3 ou 4 assistantes maternelles et 9 à 12 enfants participent au Jardin d'Éveil. Cela permet aux enfants de bénéficier d'activités différentes de celles que les Assistantes Maternelles proposent chez elles.

Cela favorise les rencontres et les échanges entre les plus grands.

Les activités se déroulent autour de thèmes évoqués en concordance lors des groupes de travail avec les assistantes maternelles (le sommeil, l'alimentation, ...)

Cette salle d'activités comporte :

- un coin bébé avec des jeux d'éveil et quelques matelas pour le sommeil
- un coin bibliothèque avec livres et canapés.
- un coin manipulation (clippos, duplos...)
- un coin cuisine, dinette
- un coin peinture, pâte à modeler, encastrement, puzzle...
- un coin jeux moteur, structure toboggan,

Chaque adulte présent se positionnera sur un des ateliers.

9) LA MOTRICITE

Cette activité se déroule dans une salle polyvalente de la ville de Limay, et dans un gymnase, sous l'encadrement de la Directrice ou de l'éducatrice jeune enfant. Elle permet

aux enfants d'évoluer dans un parcours amovible préparé spécialement pour eux (tunnels, marches, gros tapis) et de progresser dans leur développement moteur.

10) **LA MEDIATHEQUE** :

La médiathèque reçoit un groupe de 4 Assistantes Maternelles le vendredi matin de 9h15 à 10h afin de familiariser l'enfant à cet espace. Elles sont accompagnés soit de l'E.J.E soit de la Directrice. Ce temps est fermé au public.

11) **LES SORTIES**

Elles sont organisées tout au long de l'année. Ces sorties (souvent dans des fermes pédagogiques, casernes des pompiers, forêt ...) ont pour but de faire découvrir un nouvel environnement aux enfants.

12) **LES FETES** :

C'est au cours des Jardins d'Eveil ou des temps de Motricité que sont réalisées les fêtes.

Ces animations permettent aux enfants de prendre des repères dans le temps et faire la fête dans la bonne humeur, exemple :

- La galette
- Le carnaval
- La chasse aux œufs de Pâques
- La fête d'automne et de Noël
- Kermesse de fin d'année
- Autres interventions telles que la ferme Tiligolo.

Date de mise à jour : 26 juin 2024



Projet éducatif du multi-accueil Les Lucioles

Sommaire

Introduction :

I - Accueil :

- 1^{er} accueil, admission
- L'adaptation ou familiarisation
- L'accueil du matin
- L'accueil du soir

II - Les soins :

- Le temps de repas
- Le temps de change
- Le temps de sieste

III - Développement :

- L'accompagnement vers l'autonomie
- Le respect
- La verbalisation

IV - Bien-être et éveil de l'enfant :

- Les activités
- La socialisation

Introduction :

Le multi-accueil « Les Lucioles » est une structure d'accueil collectif. Il est intégré au pôle petite enfance qui regroupe la crèche familiale, le secrétariat petite enfance et le multi-accueil

Il est situé au 13 Rue des Hautes Meunières à Limay et a ouvert au public le 17 décembre 2009.

Le multi-accueil fonctionne en deux sections répartissant les enfants en deux groupes d'âges : 2mois ½ - 15 mois et 16 mois- 2ans (à la rentrée de septembre).

Chacune bénéficie d'une salle de vie, d'un dortoir ou deux dortoirs et d'une salle de change ou deux salles de change. Les autres espaces sont communs à tous les enfants. Chaque section a un accès direct au jardin.

Ce projet éducatif s'inscrit dans un projet de service commun aux trois structures petite enfance de la ville et se base sur les fondamentaux suivants :

- Le respect de l'enfant et de sa famille
- Le respect du rythme et de l'individualité de l'enfant
- La sécurité physique et affective
- S'éveiller, pour mieux grandir
- La socialisation
- Une attitude professionnelle bienveillante

qui se retrouveront détaillés dans chaque paragraphe ci-dessous.

I - Accueil :

- 1^{er} accueil, admission :

Accueillir pour nous c'est recevoir les personnes avec leur vécu, leurs questions et leurs spécificités afin de créer un lien dans le but d'accueillir l'enfant sur la structure dans son individualité.

Dans un premier temps, une fois la place attribuée, la famille est conviée à un rendez-vous d'admission avec la directrice afin de découvrir la structure, la manière dont sera pris en charge leur enfant (Projet éducatif à disposition à l'accueil), avoir les réponses à leurs questions, être rassurée et constituer le dossier administratif. Cet entretien permet de créer le premier lien, la directrice est à l'écoute, dans le dialogue et dans le respect des valeurs ou coutumes des personnes. Chaque entretien sera différent selon les familles et leur questionnement.

- L'adaptation ou familiarisation :

A la suite de cet entretien, le lien se construit au fur et à mesure et se voit renforcé lors de la familiarisation de l'enfant et de sa famille. L'adaptation ou familiarisation, **c'est l'accueil progressif et personnalisé de l'enfant en présence de ses parents et d'un professionnel du groupe d'enfants**. C'est une période incontournable qui permet à chacun de faire connaissance afin de créer un climat de confiance, une relation sécurisante pour tous. Celle-ci suit une trame réfléchie par l'équipe et qui est modulable en fonction de l'enfant et de sa capacité à se séparer, mais aussi des impératifs de la famille et de la disponibilité de la structure.

Nous la pensons sur deux semaines, l'enfant passant de plus en plus de temps sur la structure sans son parent au fil des jours en ajoutant des moments clefs de la journée à découvrir. Une trame réfléchi en équipe nous sert de base de travail pour planifier chaque adaptation. (Cf. annexe 1)

Le but de cette période est pour l'équipe de pouvoir prendre en charge l'enfant de la manière la plus adaptée possible, en prenant en compte les informations des parents et leurs inquiétudes. Cela permet de créer un lien de confiance petit-à-petit entre tous les partenaires.

L'équipe se base sur la théorie de l'attachement selon laquelle un jeune enfant a besoin pour connaître un développement social et émotionnel harmonieux de développer une relation d'attachement avec au moins une personne qui prend soin de lui de façon cohérente et continue.

Cela explique le choix de l'équipe de fonctionner avec une personne référente pour ce temps et jusqu'à ce que cela soit nécessaire afin que l'enfant se détache de son parent en toute sécurité et s'attache ainsi au professionnel en l'absence de celui-ci. Cela nécessite pour certain la présence d'un objet transitionnel. C'est un objet utilisé par l'enfant dès 3-4 mois ou lors de la séparation pour représenter une présence rassurante. Cela favorise une sécurité affective et donc le bien-être de l'enfant et sa famille.

Lors de cette familiarisation, les professionnels sont à l'écoute des parents et dans le dialogue afin que ceux-ci se sentent entendus et respectés. Cela n'implique pas que nous fassions tout ce que les parents nous demandent, mais ceux-ci seront accompagnés dans la compréhension de nos façons de faire. Certaines manières de faire faites à la maison ne seront pas faites à la crèche et inversement.

Ensuite cet accueil se poursuit au quotidien dans l'accueil du matin lors de la séparation et celui du soir lors des retrouvailles en s'appuyant sur les transmissions de chacun.

- L'accueil du matin :

Celui-ci commence par l'arrivée de l'enfant et de son parent sur la structure et du rangement de ses affaires dans son casier individuel et identifiable.

L'accueil se fait en section auprès d'un professionnel référent qui est disponible pour l'enfant et le parent que ce soit au sol ou debout. Les parents sont autorisés et invités à entrer dans les sections et ceux qui le souhaitent peuvent se poser au sol près des professionnels afin d'accompagner la séparation de leur enfant. Ceux-ci communiquent aux professionnels les informations qu'ils pensent nécessaire à l'équipe pour la prise en charge de leur enfant.

Pour accompagner cette séparation, l'enfant peut avoir besoin d'un objet transitionnel, celui-ci peut être à disposition de l'enfant sur la structure ou arriver avec l'enfant le matin.

Le temps d'accueil est variable selon les familles mais ne doit pas mettre l'enfant en difficulté, l'équipe veillera à accompagner le parent vers le départ avec bienveillance et respect en le verbalisant à chacun. Un rituel peut se mettre en place et être différent selon les enfants, les professionnels veilleront à l'identifier le partager et le respecter. (Ex : passage de bras à bras, temps de câlin au sol...)

- L'accueil du soir :

Le parent retrouve son enfant en section auprès de professionnels référents disponibles pour cet accueil. L'équipe veillera aussi à ce qu'un professionnel reste disponible au sol pour les enfants n'ayant pas leurs parents.

Le parent doit lui-même être totalement disponible pour retrouver son enfant et partager ainsi la journée de celui-ci avec le professionnel (ex : sortir de sa conversation téléphonique). Pour le respect de chacun, le professionnel attendra la pleine disponibilité du parent avant d'échanger avec celui-ci (ex : fin de câlin entre parent et enfant).

Les règles et limites sont posées au quotidien par le professionnel dans la section, dans cette continuité il en est de même pour l'accueil du soir. Le professionnel peut néanmoins permettre (verbalement) au parent d'intervenir. Une fois l'enfant sorti de la section, le parent reprend sa place et peut être appuyé si besoin par le professionnel.

II – Les soins :

- **Le temps de repas :**

Le moment du repas est un moment de partage, convivial et de découverte pour l'enfant. Il est un moment de plaisir.

Le repas est livré par la cuisine centrale et arrive chaque matin, il est commandé en fonction du nombre d'enfants et des habitudes alimentaires de ceux-ci. L'agent de restauration dresse les plats et prépare le matériel nécessaire au confort des enfants et des professionnels.

Le menu est affiché à l'entrée du multi-accueil. Si un PAI alimentaire a été établi entre la structure/médecin et les parents, un repas adapté remplacera l'aliment défendu.

Eau : celle-ci est à disposition tout au long de la journée de manière différente selon l'autonomie des enfants. Pour les plus petits le signe « eau » sera le plus investi par l'équipe.

Dans la section des bébés-moyens, l'agent de restauration amène le chariot vers 11h. Un professionnel est détaché à la préparation des plateaux dans la biberonnerie, les enfants comprennent alors que le temps du repas est arrivé. Cela permet aux autres professionnels d'être disponible pour tout le temps du repas de l'enfant qu'ils accompagnent.

Pour les enfants étant encore au biberon, celui-ci est fait à la demande et donné dans un fauteuil adapté par un professionnel avec le lait adapté à l'enfant. L'allaitement maternel peut être maintenu si la famille en fait la demande.

Chaque enfant est prévenu individuellement de son temps de repas.

Pour les enfants mangeant dans un baby-relax, ceux-ci sont en relation individuelle avec un professionnel. Celui-ci nomme les aliments, et commence par le plat puis le dessert mais peut inverser selon l'envie de l'enfant. Si l'enfant ne mange pas l'un ou l'autre, il n'y a pas de remplacement. Lorsque les professionnels observent que l'enfant peut s'asseoir seul sur une chaise, touche les pieds au sol et manifeste l'envie de manger de manière plus autonome, ceux-ci peuvent passer à table et une deuxième cuillère leur est proposée.

Le professionnel est assis à table auprès des enfants, ils sont deux voire trois maximums par table. Tous les aliments sont présentés dans un plateau compartimenté et nommés aux enfants. Ceux-ci mangent ensuite dans l'ordre qu'ils souhaitent.

De même, la consistance et la diversification évoluera en fonction des capacités de l'enfant et en lien avec la famille.

Chez les plus grands, le repas se fait tous ensemble dans le réfectoire. Les enfants mangent à table avec un professionnel présent sur chacune, il change de table en fonction de ses horaires. Un petit charriot est constitué par table avec tout ce qu'il faut pour que l'adulte une fois assis n'est plus à se lever et reste disponible pour les enfants du début à la fin du repas. De même que chez les plus petits, tous les aliments sont servis aux enfants dès le début du repas. Ceux-ci peuvent être resservis.

Le professionnel nomme les aliments et aide les enfants en demande. Il les incite à faire seul et à goûter les aliments en le rassurant et en verbalisant tout au long du repas.

Plus les enfants grandissent et sont autonomes, plus les aliments (fruits, pain, viande.) seront découpés en conséquence. De même les ustensiles type verre, couverts, seront adaptés au fur et à mesure de l'autonomie de l'enfant.

Lors des repas dans la section des bébés/moyens, un professionnel reste disponible selon le principe du « phare allumé », posé au sol afin de sécuriser les enfants ne mangeant pas. Il est possible aussi de sortir de la salle et d'investir d'autres espaces. Ce fonctionnement est valable toute la journée, tant aux moments des accueils que des temps de jeux. Le professionnel disponible et posé au sol permet de sécuriser les enfants et donne plus de repères.

- Le temps de change :

Le change est un moment privilégié avec l'adulte. Il est fait autant de change que nécessaire tout au long de la journée. Selon l'autonomie de l'enfant, le temps de change est adapté à celui-ci (ex : escalier pour monter, debout au sol et WC adaptés ou pots). Tout au long du change, l'adulte accompagne ses mouvements de paroles rassurantes pour l'enfant. Il faut aussi tenir compte de l'envie de l'enfant, mais si le change s'avère nécessaire il sera expliqué à l'enfant que celui-ci ne peut être différé.

L'équipe des professionnels est là pour permettre à l'enfant d'être autonome et respecter son développement. Lorsque celui-ci manifeste l'envie et la capacité d'aller au WC et de retirer la couche, elle l'accompagne dans ce sens et en informera la famille. Après un change, l'enfant dépendant de l'adulte sera reposé dans la salle dans un endroit sécurisé et en l'accompagnant de mots. Pour les plus grands ils seront raccompagnés à leur jeu initial.

- Le temps de sieste :

De même pour l'habillage et le déshabillage, les professionnels accompagnent les enfants en fonction de leur capacité (plus les vêtements sont faciles à mettre, plus vite les enfants seront autonomes). Les enfants non autonomes seront déshabillés par l'adulte au moment du change pour aller à la sieste (idem pour l'habillage). Au fur et à mesure de l'année, les enfants commenceront à se déshabiller dans la salle, accompagnés de l'adulte.

Chaque enfant a une panier avec sa photo pour ranger ses affaires. Il la trouve au pied de son lit et est invité à se déshabiller seul en attendant la disponibilité de l'adulte. Des livres sont proposés avant leur endormissement afin de créer un climat apaisant. Les enfants sont couchés individuellement dans un lit attiré et adapté à leur âge. Dès qu'un enfant a besoin de dormir il lui est proposé un temps de repos dans son lit, de même tant que l'enfant a besoin de dormir il ne sera pas réveillé. Néanmoins il arrivera que pour les derniers dormeurs, les volets soient ouverts ainsi que la porte du dortoir. De même si l'heure de son départ approche et/ou que le parent est pressé à son accueil (rendez-vous médecin ou autre), il sera préférable de réveiller tranquillement l'enfant 10 minutes avant son départ afin de permettre un départ respectueux pour chacun.

Un professionnel s'assurera très régulièrement et tout au long de la sieste que les enfants sont en sécurité dans le dortoir et qu'ils dorment toujours.

Les réveils des enfants se font de manière échelonnée. Dormir n'est pas obligatoire, un temps de repos sera malgré tout proposé dans la journée à chaque enfant. L'objet transitionnel, s'il y a, accompagnera l'enfant lors de ce temps afin de le rassurer.

Tout au long de la journée celui-ci est disponible dans une pochette avec la photo de l'enfant afin qu'il soit indépendant dans son utilisation. Lorsque l'enfant sera adapté et rassuré, l'objet transitionnel sera disponible dans le coin calme et les adultes inciteront l'enfant à le poser pour jouer ainsi que pour le repas et les activités. Cela se fait de manière progressive en lien avec la compréhension et l'autonomie de l'enfant.

L'objet transitionnel permet à l'enfant de se rassurer soit lors de pleurs (tristesse, séparation, douleur...), ou lors de fatigue mais ne se substitue pas à l'accompagnement et la présence d'un professionnel.

Tous les temps détaillés au-dessus se basent sur le principe éducatif suivant qu'est la bienveillance. Pour l'équipe c'est **l'empathie, le respect, la pleine conscience des émotions, un attachement, une sécurité affective mais aussi un cadre**. La bienveillance implique des règles car un cadre posé est propice à une adhésion de l'enfant.

Cette bienveillance se décline dans toutes les actions et réflexions mises en place par les professionnels dans la prise en charge des enfants, afin de répondre à leur bien-être et leur éveil.

III - Le développement :

- L'accompagnement vers l'autonomie de l'enfant :

C'est permettre à celui-ci de pouvoir faire seul s'il le souhaite la plupart des gestes du quotidien. Cela implique pour l'enfant de faire ses propres découvertes et expériences corporelles. C'est pourquoi l'aménagement de la structure est pensé de manière sécuritaire et permettant à l'enfant l'accessibilité à ce qui lui est nécessaire. De même, les enfants sont pieds nus toute la journée pour faciliter ces découvertes et activités motrices. Plus un enfant est libre de ses mouvements, plus sa motricité et ses découvertes progressent harmonieusement et rapidement, facilitant leur développement et leur confiance en eux.

- Le respect :

La première manifestation de respect vis-à-vis de l'enfant est de le nommer tel que son parent l'a déclaré, ceci dans le but de construire son identité et de se reconnaître individuellement au milieu de la collectivité. Il est important pour l'équipe de respecter les différences, les cultures de chacun.

De même le respect du rythme est important. Cela implique de l'identifier et d'en connaître les manifestations pour chaque enfant. Cela demande un échange avec la famille lors de l'adaptation, ainsi que l'observation fine des capacités de l'enfant par les professionnels. Ainsi tant que faire ce peut (contraintes collectives), les besoins des enfants identifiés seront respectés (repas, change, sommeil, câlin, soins...)

Ce respect se poursuit dans le développement de l'enfant et surtout dans le développement moteur. L'enfant est valorisé dans ces découvertes et expériences et l'aménagement de l'espace est réfléchi de manière à ne pas le mettre en difficulté. De même dans ses actes l'adulte veillera à ne pas mettre l'enfant dans une position dont il ne peut se sortir seul. Ex : asseoir un enfant qui ne le fait pas seul, monter un enfant sur un porteur.

Le respect doit aussi se retrouver dans la relation entre collègues, et passe par une communication professionnelle et bienveillante. Celle-ci doit se faire sans jugement. Si un désaccord venait à se produire, il est important de veiller à échanger lors d'un temps opportun et si nécessaire avec un médiateur. Ceci est nécessaire pour prendre en charge les enfants de manière cohérente et professionnelle. De même les professionnels doivent se sentir écoutés et soutenus par l'équipe encadrante. Des horaires répondant aux besoins de service et aux besoins des agents sont mis en place par celle-ci. L'équipe bénéficie de formations régulières à leur demande ou sur la proposition de l'équipe encadrante, dans le but d'améliorer les pratiques professionnelles.

- La verbalisation :

C'est mettre en mots les maux de l'enfant, ses émotions, ce qu'il ressent ou ce que l'adulte pense qu'il ressent. Cela lui permet d'appréhender son environnement. La parole adressée à l'enfant doit se faire à sa hauteur et à proximité. Dans la continuité de cet accompagnement, l'équipe a été formée « aux signes pour les bébés ». Ceci est un autre outil de communication favorisant le bien-être de l'enfant. L'équipe n'abandonne pas la parole mais joint le signe à la parole. Cela permet à l'enfant de pouvoir s'exprimer sans maîtrise du langage, et diminue le sentiment de frustration d'être incompris ainsi que les pleurs. Il se sent valorisé dans son estime de soi et prend confiance en lui et en sa relation à l'adulte.

IV – Bien-être et éveil de l'enfant :

• Les activités :

Tout ce qui est exposé précédemment, permet à l'enfant d'être rassuré, reconnu et favorise ainsi la découverte de toutes les activités qui vont pouvoir lui être proposées sur la structure.

Pour l'équipe, l'éveil de l'enfant passe par le développement de la créativité ainsi que ses sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Cet éveil est comme le reste respectueux du développement de l'enfant et dans la valorisation et la confiance en soi.

Jeux libres : Des jeux sont à disposition toute la journée à hauteur d'enfants, soit dans des meubles soit proposés au sol. Ils sont de plusieurs types afin de développer l'imaginaire, la coordination de mouvement, motricité (exemple : jeux de construction, dinette, voiture, livres, toboggan, piscine à balles...). Tous ces jeux sont à disposition de tous les enfants en fonction de leur âge et de leur envie, sans distinction ni remarque de l'adulte.

Activités dirigées : Cela correspond à des jeux proposés par le professionnel à un petit groupe d'enfant sur un temps donné (le plus souvent le matin), ces jeux demandent de la préparation et permettent aux enfants de découvrir d'autres sensations. Ceux-ci sont proposés, les enfants disposent et sont dans la découverte. L'objectif du professionnel ou sa façon de penser ce jeu ne sera peut-être pas investi de cette manière par l'enfant. Ceux-ci sont pensés en fonction des capacités des enfants et aussi en fonction des besoins du groupe.

Des activités sont inspirées de pédagogie ou de concept tel que le « SNOEZELEN » qui « consiste en la proposition d'expériences sensorielles variées, vécues dans une atmosphère de confiance et de détente, favorisant la stimulation des sens primaires. C'est aussi un lieu de convivialité, d'expression, d'écoute et de respect mutuel. » Site Pétraque.

Ouverture sur l'extérieur : Nous organisons des sorties à l'extérieur de la structure permettant aussi une découverte culturelle :

- Médiathèque : travail en lien pour le prêt de livres, et séance de lecture une fois par semaine
- Mandela : espace pour développer sa motricité dans un gymnase
- Nature : visite d'une ferme pédagogique, dans le but de faire découvrir les animaux aux enfants et mise en place d'un potager sur la crèche permettant la découverte des plantes, fruits et légumes et une sensibilisation au goût.
- Ecole/centre : partenariat afin de continuer le lien dans le développement de l'enfant et l'accompagner dans sa vie future, visite et découverte de l'établissement de l'enfant avant son entrée à la rentrée, échange entre les professionnels lors de situation particulière
- Dispositif Premières pages avec GPSEO : partenariat entre professionnels petite enfance et bibliothécaire pour promouvoir le livre auprès des enfants et des familles au travers les rencontres, actions diverses, et formations.

• La socialisation :

C'est le processus par lequel l'enfant intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale.

La socialisation des enfants passe par la vie en collectivité, les moments d'échange et de partage entre ceux-ci tout au long de la journée. Le jeu contribue à ces échanges et ce partage et favorise l'imitation et l'imagination.

La vie en collectivité nécessite un cadre et des règles de vie, celles-ci sont nécessaires pour un développement harmonieux de l'enfant. Elles doivent être concises, peu nombreuses et appliquées par tous les professionnels. (Celles-ci ayant été définies au préalable). Elles permettent aux enfants de connaître les limites imposées par la collectivité et ainsi leur créer un cadre rassurant. Les enfants se construisent alors des repères leur permettant d'évoluer en toute sécurité au sein de cet environnement.

Ce projet éducatif a été réfléchi en journée pédagogique sur différents thèmes. Il est amené à évoluer en fonction de l'équipe, soit du fait d'une réflexion ou d'une nouvelle formation, soit du fait d'un changement de personnel, soit de fonctionnement de structure.



Projet social
et de développement durable
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
(EAJE)

VILLE DE LIMAY

Département Education

Direction Petite Enfance

5 avenue du Président Wilson

78520 LIMAY

Tel: 01 34 97 27 27

www.ville-limay.fr

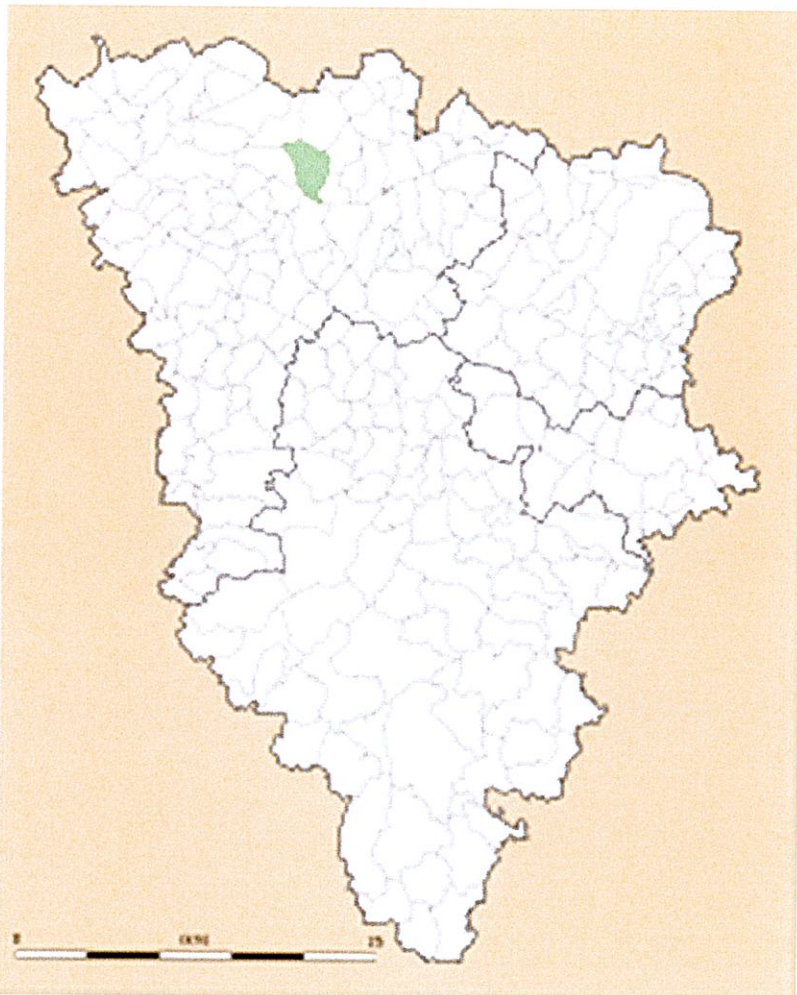


Sommaire

Sommaire	2
1 Le territoire de LIMAY	3
1.1 Les quartiers de LIMAY	4
1.2 Caractéristiques de la population	5
2 L'offre d'accueil Petite enfance.....	12
3 L'enfance jusqu'à 6 ans	14
4 Les Liens entre la Direction Petite Enfance et les Partenaires institutionnels et locaux	16
4.1 La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, CAFY.....	16
4.2 Le Conseil Départemental des Yvelines	18
4.3 Les Centres spécialisés CAMSP et SESSAD	19
4.4 L'Education Nationale	19
4.5 GPSEO, Dispositif "Premières Pages"	20
4.6 Les Associations Limayennes.	20
5 Les Liens entre la Direction petite enfance et les services municipaux.....	20
5.1 L'accueil de Loisirs ou Centre de Loisirs maternel	20
5.2 La Médiathèque	21
5.3 Le Service de la Réussite Educative.....	21
5.4 Le Service Sport.....	21
6 Les modalités de participation des familles à la vie des structures Petite Enfance.....	21
6.1 L'admission en crèche	21
6.2 L'accueil au quotidien	22
6.3 Les temps forts avec les familles.....	22
6.4 Les actions de soutien à la parentalité.....	22
7 L'offre d'accueil des enfants dont les familles sont demandeurs d'emploi, isolés ou engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	22
7.1 La demande de place d'accueil est urgente	22
7.2 La demande de place d'accueil est anticipée.....	23
8 Inscription dans une démarche en faveur du développement durable	23

1 Le territoire de LIMAY

Limay est une commune des Yvelines et de la région Île-de-France. C'est une petite ville industrielle, située en bord de Seine, au sud du Vexin français, face à Mantes-la-Jolie (la sous-préfecture) à 43 km de Versailles (la préfecture)



Localisation de Limay dans les Yvelines.

Chef-lieu de canton, essentiellement rural, constitué de 20 communes

Depuis janvier 2016 la commune est intégrée à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) qui représente 73 communes, de Rosny sur Seine à Conflans Saint Honorine, et plus de 405 000 habitants.

La ville de Limay est desservie par un réseau routier et autoroutier, la N190 et N183, la rocade qui enjambe la Seine et l'A13 reliant Paris (50 km) à Caen (175km) en passant par Rouen (75 km).

Le réseau ferroviaire permet de relier Limay à Paris Saint Lazare via Conflans-saint Honorine.

Limay fait partie de l'opération d'intérêt national Seine-Aval créée en 2008.

1.1 Les quartiers de LIMAY

La commune de Limay se découpe en 6 quartiers :

Quartier **1** : Saint sauveur/ Bois aux Moines

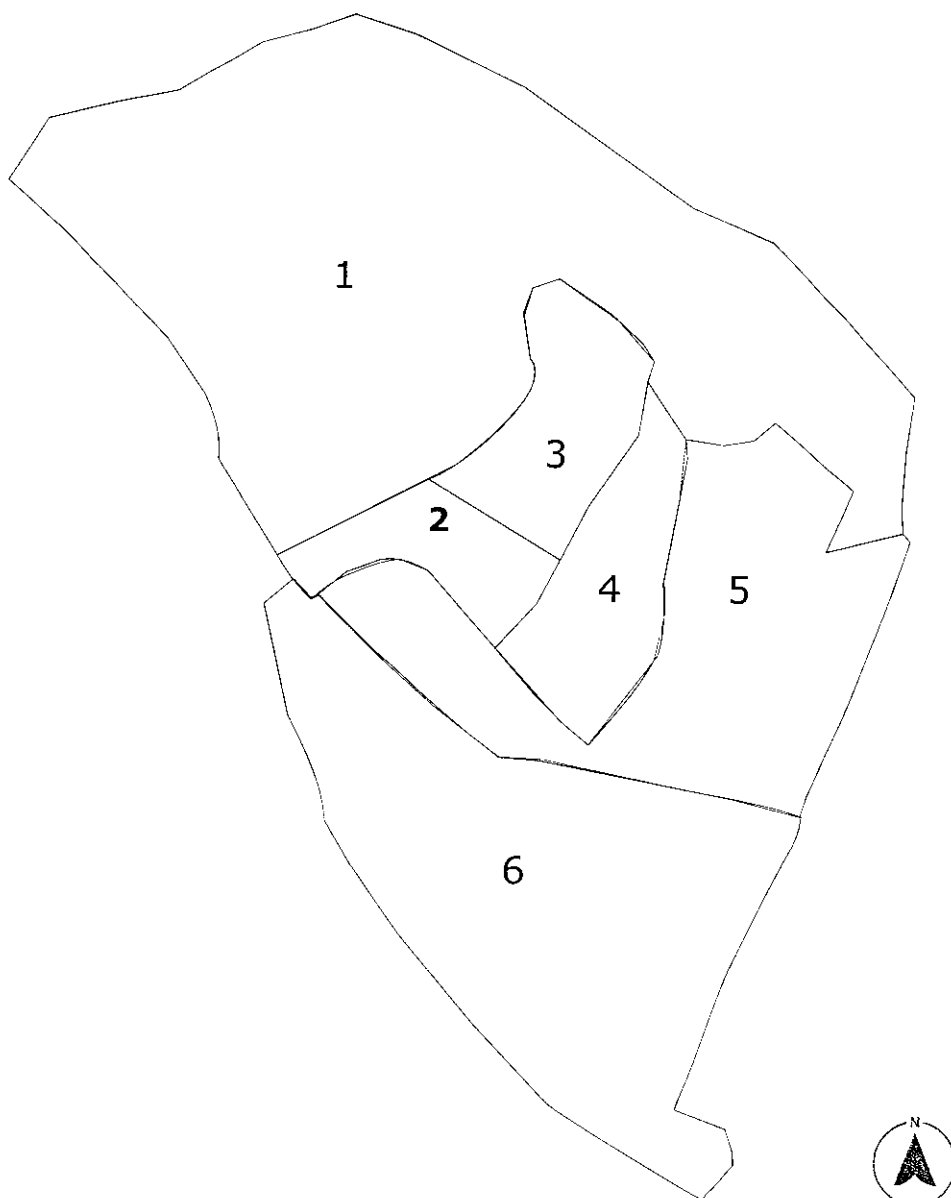
Quartier **2** Centre/ Ferry Carlu/ Champart

Quartier **3** La Source/ Jean Zay /Jean Macé

Quartier **4** : Wilson, la chasse, Basses Meunières/ Hautes Meunières

Quartier **5** : Centre F. Buisson/Village/ La gare/ le lycée

Quartier **6** : Blvd Pasteur/ Zone industrielle

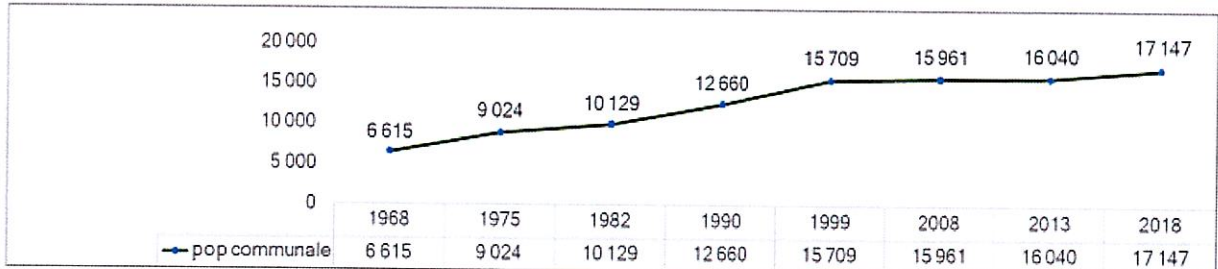


1.2 Caractéristiques de la population

Démographie :

Les données contenues dans ce document sont issues de l'ABS, Analyse des besoins sociaux, réalisée par l'agence Techné-cité en 2021

La croissance démographique s'accélère sur le territoire depuis 1990



EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE		Evolution 2013-2018	
SOURCE : INSEE, RP			
	2013	2018	Effectif %
LIMAY	16 040	17 147	1 107 +6,9%
CU GPSEO	404 183	417 556	13 373 +3,3%
Département des Yvelines	1 418 484	1 441 398	22 914 +1,6%
France Métropolitaine	63 697 865	64 844 037	1 146 172 +1,8%

- Entre 2013-2018, la ville de Limay a « gagné » 1107 habitants au total soit une croissance démographique de +6,9% (évolution moyenne annuelle de +1,4%).
- La croissance démographique que Limay est nettement plus soutenue que celles de GPSEO et du département des Yvelines.

Techné Cité - ABS - ville de Limay

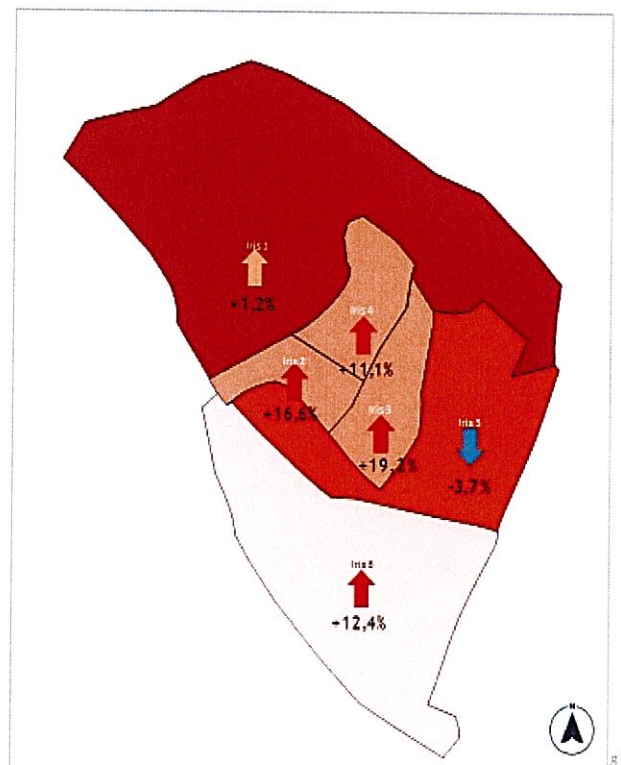
7

En 2018, la commune comptait 17 147 habitants, en augmentation de 6,9 % par rapport à 2013 (données INSEE 2018)

La croissance démographique se concentre dans la partie centrale du territoire

Evolution 2013-2018		
Iris 1 SaintSauveur/ Bois aux Moines	51	+1,2%
Iris 2 Centre/ Ferry Carlu/ Champart	389	+16,6%
Iris 3 La Source/ Jean Zay Jean Macé	490	+19,2%
Iris 4 Wilson/ Chasse/ Basses Meunières/ Hautes Meunières	291	+11,1%
Iris 5 Centre F. Buisson/ Village/ La Gare/ Le Lycée	-142	-3,7%
Iris 6 Bvd Pasteur/ Zone industrielle	30	+12,4%
VILLE DE LIMAY	1107	+6,9%

Techné Cité - ABS - ville de Limay



Caractéristiques des ménages sur la ville

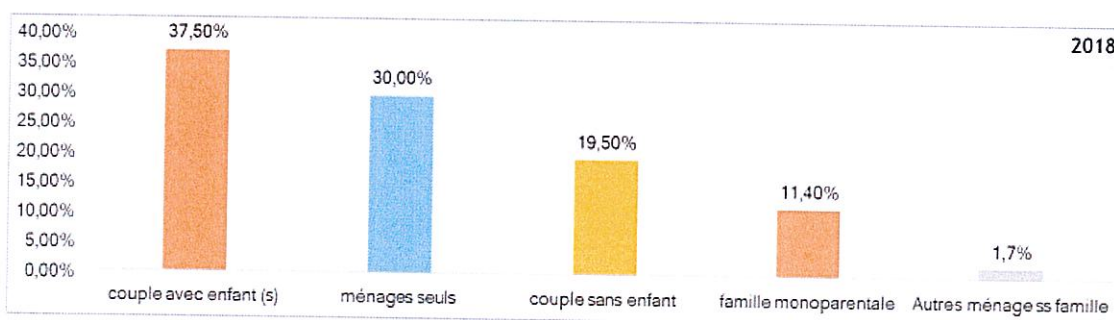
Le nombre de ménages s'accroît dans la ville

			Evolution 2013-2018	
	2013	2018	Effectif	%
LIMAY	5 925	6 304	379	+6,4%
CU GP Seine et Oise	154 310	162 745	8435	+5,5%
Département des Yvelines	561 332	586 450	25118	+4,5%
France Métropolitaine	2 851 844	29 752 199	1236355	+4,3%

En 2018, la ville compte 6304 ménages.

Entre 2013 et 2018, Limay se démarque des autres territoires de comparaison par une croissance du nombre de ménages plus soutenue (+ 6,4 % de ménages)

Près de sept ménages sur dix dans la ville sont des familles avec et/ou sans enfants



En 2018, les familles avec et/ou sans enfants sont majoritaires dans la ville. Elles représentent 68,4% des ménages.

- 37,5% sont des couples avec enfants (25,3% à l'échelle nationale)
- 19,5% sont des couples sans enfants (26,3% à l'échelle nationale)
- 11,4% sont des monoparents (9,6% à l'échelle nationale)

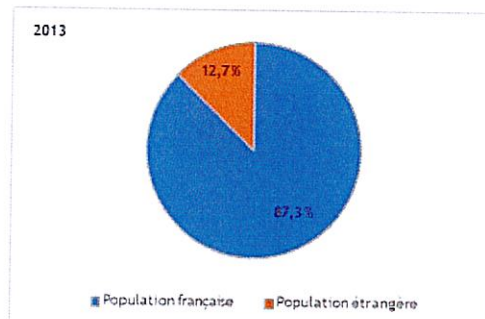
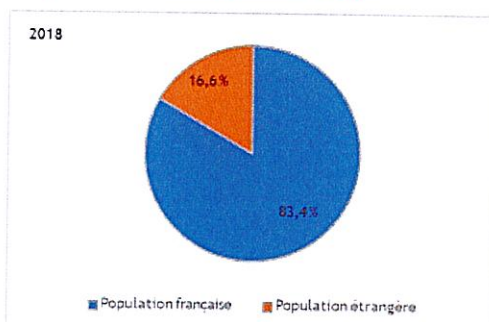
La part des ménages composés d'une seule personne est peu élevée dans la ville avec 30% de ménages seuls en 2018 pour 36,9% à l'échelle nationale.

Techné Cité - ABS - ville de Limay

20

Le nombre de famille monoparentale est plus élevé sur Limay (11,4%) qu'à l'échelle nationale (9,6 %). Les couples avec enfants sont aussi plus représentés (37,5 %) qu'à l'échelle nationale (25,3%)

La part des étrangers de 16,6% dans la ville augmente fortement (+39,3%) et est nettement supérieure à la moyenne nationale (7,1% en 2018)



Evolution de l'origine de la population à Limay de 2013 à 2018				Evolution 2013-2018	
SOURCE : INSEE, RCP				Effectif	%
	2013	2018			
Population française	14002	14309	83,4%	307	-2,2%
Population étrangère	2038	2838	16,6%	800	+39,3%

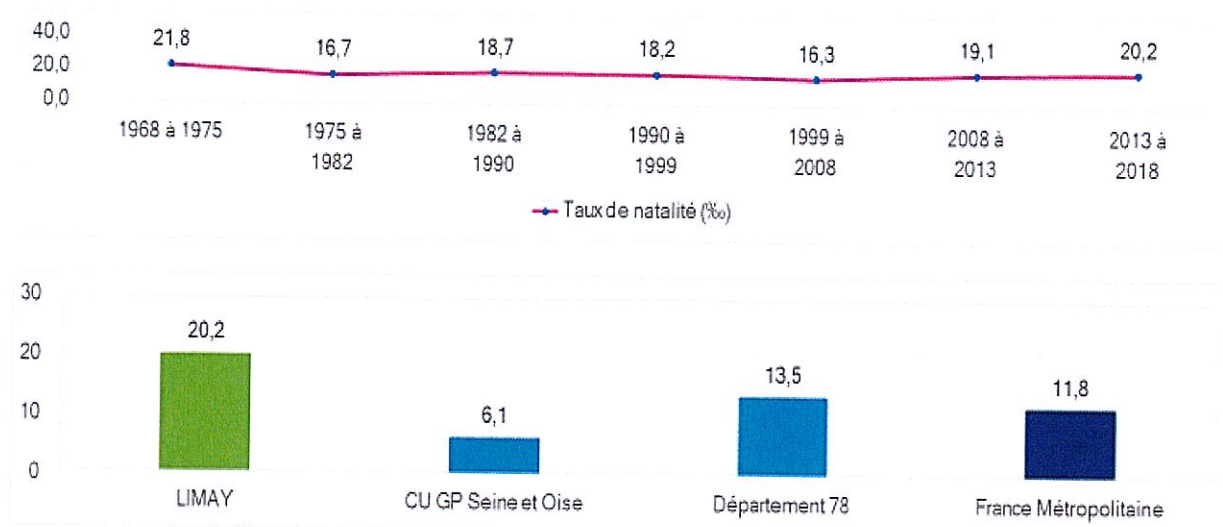
Techné Cité - ABS - ville de Limay

17

Le nombre de familles immigrées est en augmentation sur la ville.
 Le territoire de Limay dispose d'un centre d'accueil pour demandeur d'asile, ainsi que des hôtels (Le Confotel, l'Hôtel Wilson) permettant de loger des familles orientées par le Samu social /115.

Le chiffre des naissances

Le taux de natalité, très élevé dans la ville, augmente



- La croissance du solde migratoire sur le territoire depuis 2008 s'accompagne d'une augmentation de la natalité dans la ville.
- La ville de Limay est marquée un taux de natalité qui devance de loin tous les taux enregistrés à l'échelle des territoires de comparaison.

Techné Cité - ABS - ville de Limay

10

Les données récentes : Selon le Service de l'état civil de Limay, le nombre de naissances enregistrées de 2020 à 2022 est le suivant :

Année	2020	2021	2022
Nombre de naissance	379	309	323

Le nombre de naissance est en moyenne de 337 naissance/an.

Le poids démographique de la petite enfance augmente dans la ville

	2013		2018		Evolution 2013-2018	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
TOTAL MOINS DE 6 ANS	1529		1733		204	+13,3%
0 à 2 ans	766	50,1%	927	53,5%	161	+21%
3 à 5 ans	763	49,9%	806	46,5%	43	+5,6%

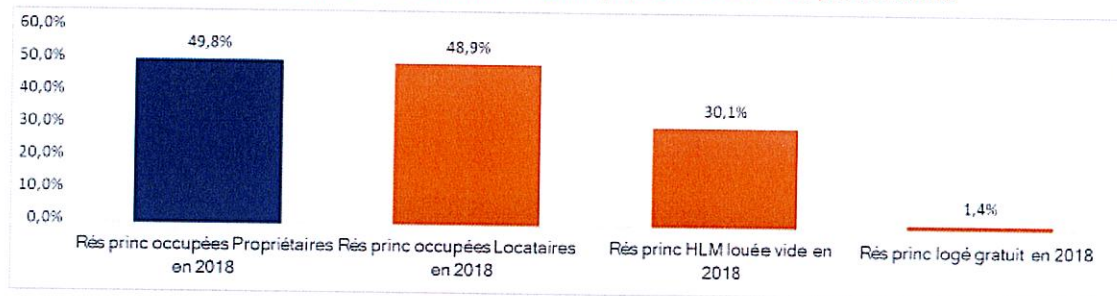
En 2018, la ville de Limay compte 1733 enfants âgés de moins de 6 ans et représentent 10,1% de la population communale.

Entre 2013-2018 :

- La part des jeunes enfants a augmenté dans la ville de +13,3% (204 effectifs supplémentaires).
- Les 0/2 ans connaissent une plus forte progression +21% que celle des 3/5 ans de +5,6%.

Le logement

Les locataires sociaux sont bien représentés dans la ville mais les propriétaires restent les plus nombreux



	2013		2018		Evolution 2013-2018	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
TT DE MÉNAGES	5922		6305		383	+6,5%
Propriétaires	3259	55,0%	3138	49,8%	-121	-3,7%
Locataires - parc privé	792	13,4%	1184	18,8%	392	+49,5%
Locataires - parc social	1794	30,3%	1896	30,1%	102	+5,7%
Logés gratuitement	77	1,3%	87	1,4%	10	+13,0%

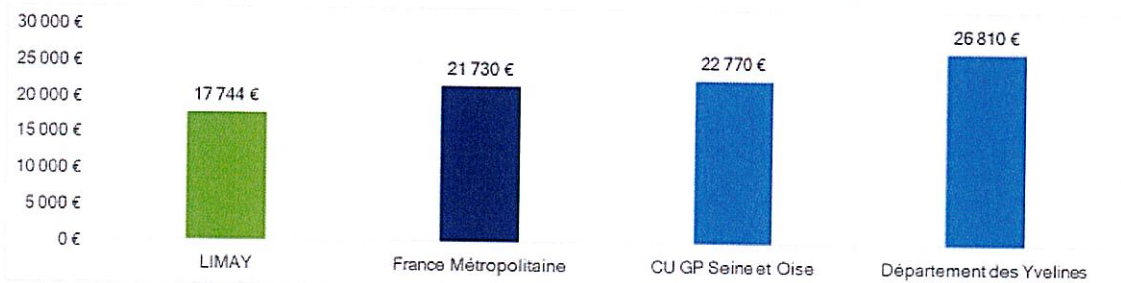
Techné Cité - ABS - ville de Limay

26

Le nombre de propriétaire diminue entre 2013 et 2018, celui des locataires augmente.

L'emploi / les revenus des limayens

Les ménages de Limay ont un revenu médian modeste et en diminution (1479 euros mensuel)



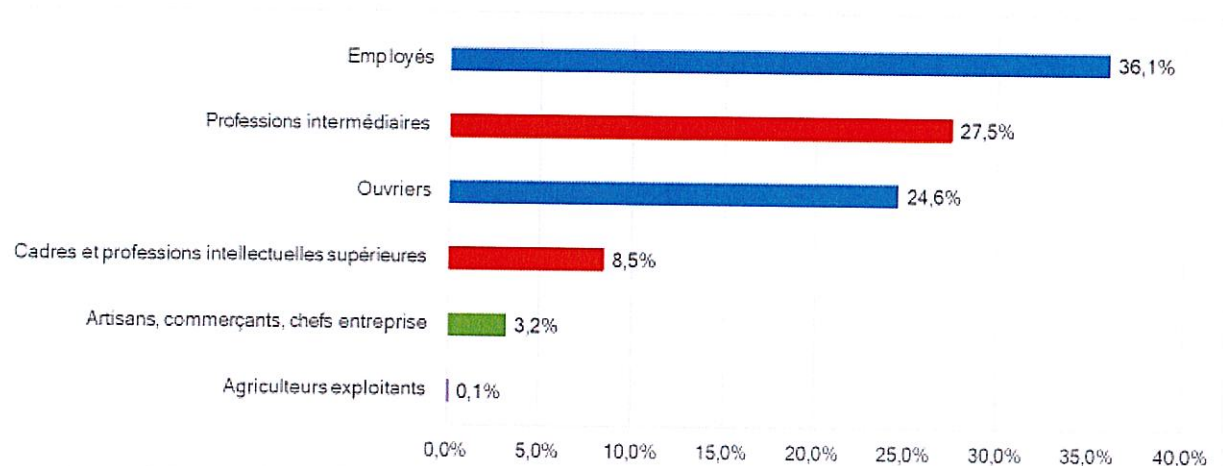
Evolution du revenu médian par UC	2013		2018		Evolution 2013-2018	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Revenu médian disponible par unité de consommation (en euros)	18 338 euros		17 744 euros		-594 euros	-3,2%

Techné Cité - ABS - ville de Limay

41

A. Les catégories socio-professionnelles

Les CSP basses sont majoritaires, mais la structuration de l'emploi se « moyennise »



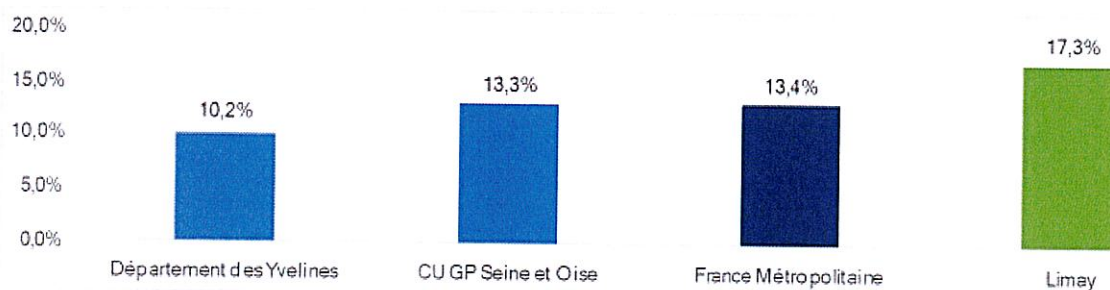
- En 2018, 60,7 % de la population âgée de 15 ans relève de CSP basses.
- Et 36 % de CSP hautes et intermédiaires.

Techné Cité - ABS - ville de Limay

35

B. Le taux de chômage

Le taux de chômage, élevé dans la ville, continue de progresser



Entre deux intervalles, le nombre de chômeurs augmente de +7,6%.

	2013	2018	Evolution 2013-2018	
			Effectif	%
Nombre de chômeurs	1283	1380	97	+7,6%
Taux de chômage (%)	16,5%	17,3%		+0,8 point

Techné Cité - ABS - ville de Limay

37

Dans la commune de Limay, le taux de chômage est élevé et continue d'augmenter. Il est passé de 16,5 % en 2013 à 17,30% en 2018

Le chômage des femmes, plus élevé, se renforce alors que celui des hommes se stabilise

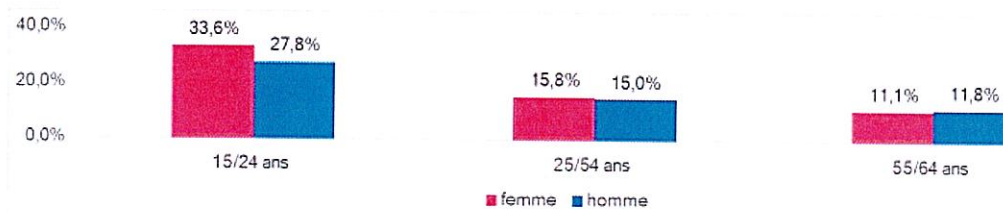
Le taux chômage par sexe en 2018	
	2018
TAUX DE CHÔMAGE	17,3%
Taux de chômage des femmes	18,6%
Taux de chômage des hommes	16%

Evolution du chômage par sexe dans la ville	Evolution 2013-2018			
	2013	2018	Effectif	%
NOMBRE DE CHÔMEURS	1283	1380	97	+7,6%
Nombre de femmes au chômage	622	715	93	+15,0%
Nombre d'hommes au chômage	661	665	4	+0,6%

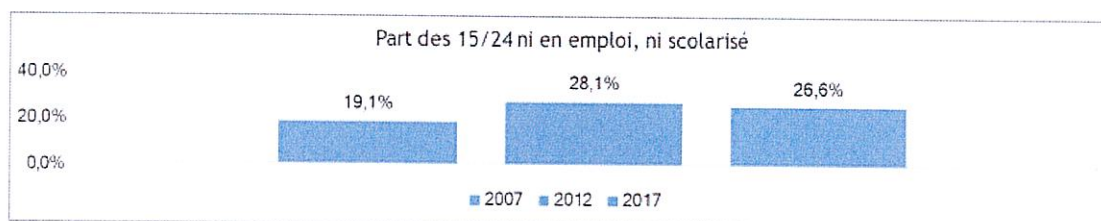
Techné Cité - ABS - ville de Limay

38

Les jeunes actifs, âgés de 15 ans à 24 ans, sont sévèrement touchés par le chômage



La part des jeunes désinsérés est élevée dans la ville



Quatre secteurs de Limay sont en QPPV, Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

Ces quartiers en QPPV, sont ceux dont les habitants ont les revenus les plus faibles. La politique de la ville qui s'applique vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Ces zones sont :

- Le quartier du Village,
- Le quartier des Basses et Hautes Meunières et Bas Caillois,
- Le quartier des Champarts et Wilson,
- Le quartier de la Gare

Limay bénéficie d'une politique d'éducation prioritaire pour réduire les inégalités sociales et économiques souvent un frein à la réussite scolaire des jeunes.

Les allocataires CAF

Le nombre d'allocataires CAF dans la ville progresse sensiblement dans la ville

	31/12/2018	31/12/2019	Evolution 2017-2019	
			Effectif	%
Nombre total d'allocataires	3 657	3 967	310	+8,5%
Nombre de personnes couvertes	10 852	11 371	519	+4,8%
Taux de couverture de la population	33,7%	34,9%		+1,2 point
Nombre moyen de personnes couvertes en par foyer	2,97	2,87		-0,1

Les allocataires CAF isolés, les mono-parents, les couples avec enfants restent les plus nombreux

	31/12/2018	31/12/2019	Evolution 2018-2019	
			Effectif	%
Nombre total d'allocataires	3 657	3 967	310	+8,5%
Nombre d'allocataires isolés	1 203	1 468	265	+22,0%
Nombre d'allocataires mono-parents	618	662	44	+7,1%
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	161	167	6	+3,7%
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	1 675	1 710	35	+2,1%

Techné Cité - ABS - ville de Limay

45

La population enfantine couverte par la CAF vieillit

	31/12/2018	31/12/2019	Evolution 2018-2019	
			Effectif	%
Nombre total d'enfants couverts par la CAF	5 355	5 520	165	+3,1%
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	847	849	2	+0,2%
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	883	879	-4	-0,5%
Nombre d'enfants de 6 à 11 ans	1 479	1 530	51	+3,4%
Nombre d'enfants de 12 à 14 ans	1 031	1 090	59	+5,7%
Nombre d'enfants de 15 à 17 ans	657	670	13	+2,0%
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	458	502	44	+9,6%

Forte augmentation des minimas sociaux

	31/12/2018	31/12/2019	Evolution 2018-2019	
			Effectif	%
Nombre d'allocataires percevant le RSA socle	520	630	110	21,2%
Nombre d'allocataires percevant la prime d'activité	931	1 295	364	39,1%

Techné Cité - ABS - ville de Limay

47

2 L'offre d'accueil Petite enfance

L'historique des structures municipales de la petite enfance

1983 : Création de la Crèche Familiale, agrément pour 40 assistantes maternelles, 102 enfants.

1995 : Création du Multi Accueil Les Loupiots, agrément 20 berceaux

2009 : Création du pôle Petite Enfance : MA Lucioles 30 berceaux.

La crèche familiale et le secrétariat PE sont intégrés à l'équipement

2012 : Création du Relais Assistants Maternels
Renommé Relais Petite Enfance en 2021

2016 : augmentation du nombre de berceaux au Multi accueil les Lucioles (passage de 30 à 35 berceaux)

2018 : Réservation de 12 places au sein du Multi Accueil Babilou.
Convention de gestion entre la Mairie de Limay et le groupe Evancia, pour 10 ans. Et
Convention de mise à disposition de locaux.

Diminution de l'agrément de la crèche familiale (passage de 102 à 59 places) due à une baisse progressive du nombre d'assistants maternels.

2024 : Nouvelle répartition des places agréées sur les 2 multi accueils :

MA Loupiots : 18 berceaux

MA Lucioles : 36 berceaux

Crèche familiale : Passage de 59 places agréées à 36, en raison du départ en retraite et la démission d'Assistants Maternelles

Lieux ressources pour les familles recherchant une solution d'accueil sur le territoire

Le RPE, Relais Petite Enfance, situé 2 rue Auguste Delaune est un lieu et d'informations, au service des parents, futurs parents. C'est aussi un lieu d'animations et de professionnalisation des assistantes maternelles.

Le secrétariat Petite Enfance, 13 rue des Hautes Meunières donne des informations et oriente les familles en recherche d'un mode d'accueil.

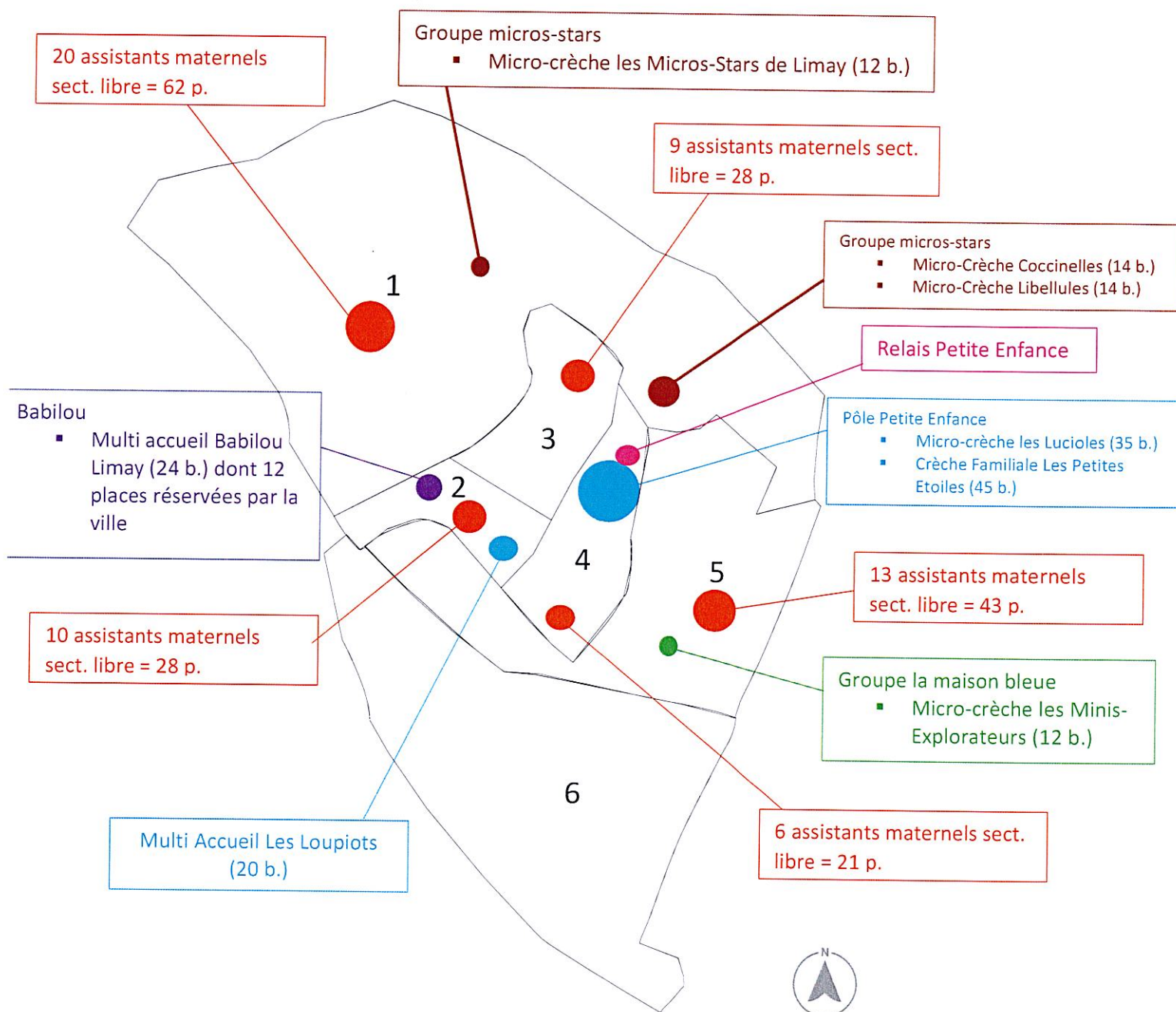
Un des agents du secrétariat Petite enfance se détache à raison d'1/2 ETP sur le Relais petites enfance pour un renfort administratif

L'offre d'accueil petite enfance, tout secteur confondu, au 1^{er} septembre 2024

Structures Municipales	Au total : 102 places
Multi accueil Les Loupiots	18 berceaux
Multi accueil les Lucioles	36 berceaux
Crèche familiale les Petites Etoiles	36 berceaux
Multi accueil Babilou	12 berceaux réservés à la ville
Structures privées	Au total : 64 places
Multi accueil Babilou	12 berceaux réservés à des entreprises

Micro-crèches Microstars	14+14+12 = 40 berceaux
Micro-crèche les Mini Explorateurs	12 berceaux
Secteur libre	Au total : 182 places
58 Assistantes Maternelles libérales actives + 2 gardes à domicile	182 places agréées
Total places d'accueil	348 places

Cartographie de l'offre d'accueil petite enfance sur la ville



3 L'enfance jusqu'à 6 ans

La direction de l'éducation

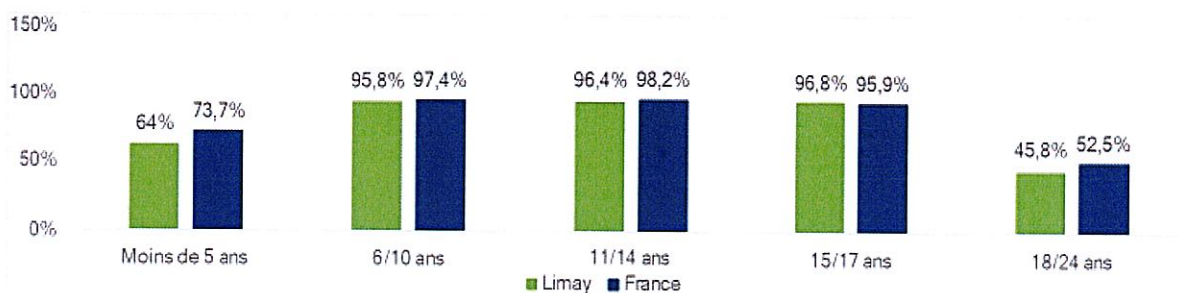
Elle comprend :

- Le service scolaire, dont dépendent les Atsem
- Le service enfance dont les accueils périscolaires et les accueils de loisirs
- Le secteur de la Réussite Educative et rattachage scolaire
- Le secteur de la jeunesse
- Le dispositif de la cité Educative

Les effectifs scolaires

Évolution des effectifs scolaires et taux de scolarisation - 2018

	2015-2016	2018-2019	Evolution 2015-2018	
			Effectif	%
IT scolaires	3908	4121	213	+5,5%
maternels	953	842	-111	-11,6%
primaires	1466	1709	243	+16,6%
collégiens	1092	1 140	48	+4,4%
Lycéens	397	430	33	+8,3%



- Les taux de scolarisation sont globalement plus faibles que la moyenne nationale.

Le dispositif de la réussite éducative

Le dispositif de réussite éducative (PRE), mis en place en 2007, est un dispositif visant le bien-être et la réussite des enfants dans les Quartiers prioritaires de la Ville (QPV). Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes (2 à 16 ans), en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

Le Parcours de Réussite Educative s'articule autour de plusieurs axes : l'accompagnement à la scolarité, des activités culturelles ou sportives, le soutien à la fonction parentale. La famille est inscrite au cœur du dispositif.

Sur Limay, la politique d'éducation prioritaire concerne particulièrement le collège Albert Thierry et des écoles du secteur accueillant le même public.

Depuis la rentrée de 2017, les écoles situées dans les quartiers en REP ont organisé le dédoublement des CP et des CE1 . Avec un effectif d'environ 12 élèves par classe, les élèves scolarisés dans ces écoles bénéficient d'un encadrement plus favorable à l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui),

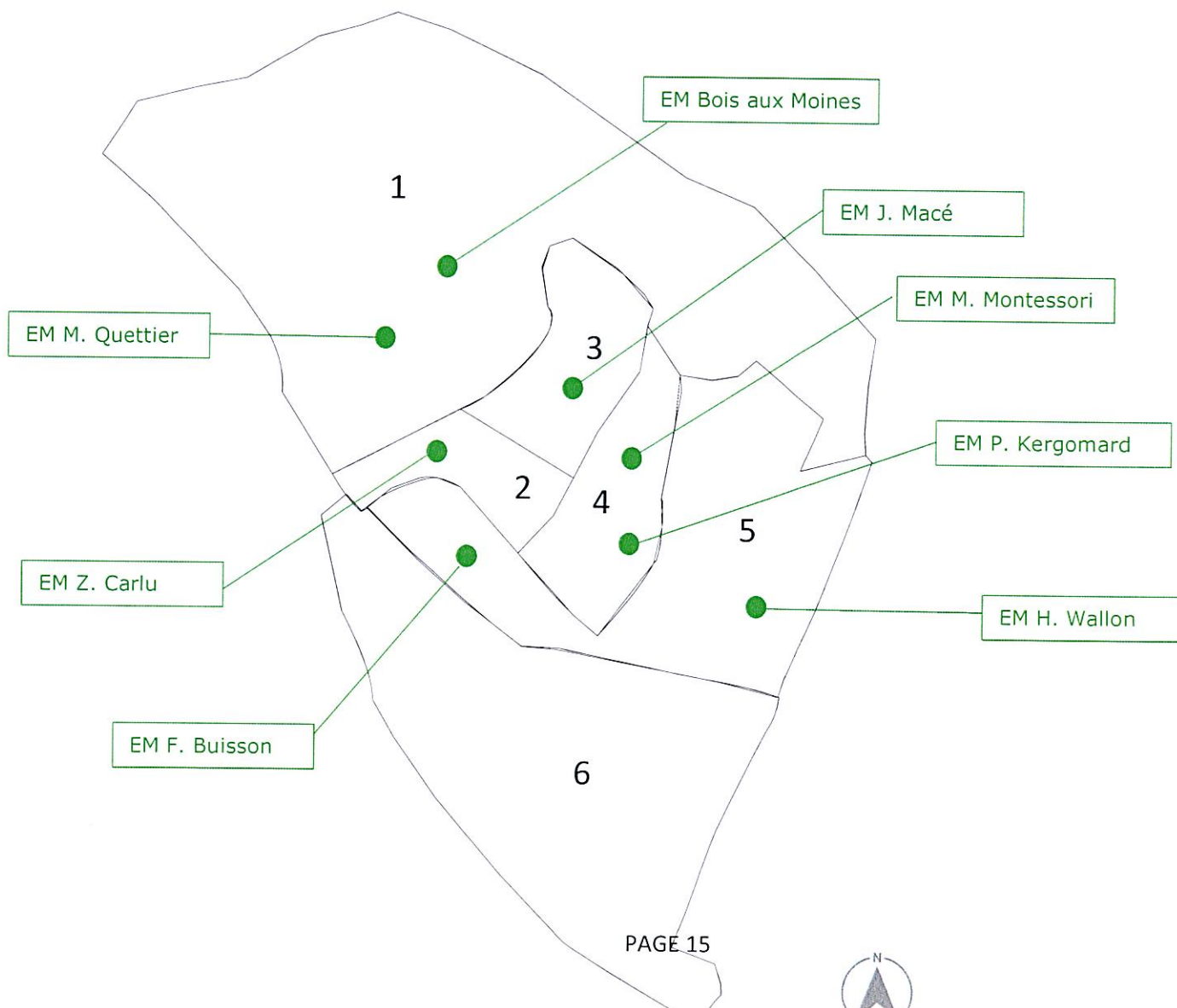
Le CLAS, Contrat Local d'Accompagnement scolaire : "Coup de Pouce Langage" est un dispositif soutenu par l'état, en collaboration étroite avec l'éducation nationale et le service enfance de la ville. Il permet aux enfants "fragiles" et repérés par les enseignants dès la grande section de maternelle d'avoir un accompagnement personnalisé pour favoriser le langage. Le CLA vise également à impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants.

Par ailleurs un dispositif de Prévention contre le décrochage scolaire est mis en place sur Limay depuis 2018. Il est soutenu par des fonds sociaux européens et par l'Etat.

Répartition des groupes scolaires en REP, Réseau d'Education Prioritaire, sur la ville

Ecoles Maternelles	Classement en REP	Effectifs Ecoles maternelles	
		Effectifs sept 2022	Moyenne par classe
Bois aux Moines	NON	96	24,06
F. Buisson	OUI	144	20,62
H. Wallon	OUI	85	21,30
Z. Carlu/ Jules Ferry	NON	116	23,15
J. Macé	OUI	130	21,64
J.Zay	OUI		
M. Quettier	NON	110	32,96
M. Montessori	OUI	103	17,08
P. Kergomard	OUI	133	22,18
TOTAL		903	

Cartographie des Ecoles Maternelles sur la ville



La Cité Educative

La ville de Limay a obtenu le label "Cité Educative" en janvier 2022, pour une durée de 3 ans. Ce dispositif national permet de mobiliser et coordonner tous les acteurs de la communauté éducative (l'Etat, la Mairie, l'éducation nationale, les parents) autour d'enjeux éducatifs partagés pour accompagner les enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans ce cadre, la direction petite enfance bénéficie de financement pour des actions culturelles et de soutien à la parentalité :

- Les spectacles de Noël en décembre 2023 pour les 3 EAJE : une centaine d'enfants et leurs familles ont été conviés à 2 représentations
- Le MA Lucioles a bénéficié du programme "Promenons-nous dans nos histoires", proposé par l'association "Pas à Pas, l'Enfant". Il est destiné aux professionnels de l'enfance et aux parents et se déroule sur 2 ans.

Il permet de comprendre, par la réflexion et par l'expérimentation, la place décisive des histoires dans la construction du jeune enfant.

La démarche consistant à créer autour des enfants un environnement sans écrans qui favorise la pratique d'activités simples.

Les membres de l'association interviennent auprès des équipes de crèche et les sensibilise à l'intérêt du livre.

Puis des ateliers de sensibilisation parents-enfants sont mis en place afin de leur faire découvrir les différentes dimensions du livre.

Une bibliothèque tournante est fournie pour permettre aux parents de repartir avec un album de littérature infantile.

- Dans la perspective de l'ouverture du LAEP fin 2023, une enveloppe de 2000 euros a permis l'achat de matériel.

4 Les Liens entre la Direction Petite Enfance et les Partenaires institutionnels et locaux

4.1 La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, CAFY

Par leur action sociale, les CAF contribuent :

- Au renforcement des liens familiaux,
- A l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social,
- Au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent,
- Au soutien à l'autonomie du jeune adulte,
- A la prévention des exclusions.

Les actions soutenues par les Caf dans le domaine de la petite enfance visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité.
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants

La ville de Limay est signataire **d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caf des Yvelines**. Elle permet de soutenir financièrement les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, EAJE, grâce à la Prestation de Service Unique PSU ainsi que des bonus " inclusion handicap", "mixité sociale" et "Territoire CTG".

Les appels à projets FPT, Fonds Publics et Territoires et REAAP, "Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents" soutiennent et accompagnent la collectivité sur des actions et projets innovants pour les familles.

L'appel à projet "Fonds de modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant" soutien les gestionnaires qui entreprennent des travaux d'amélioration au sein des EAJE

Les places AVIP

Depuis 2021, dans le cadre de l'appel à projets FPT, les crèches de la Mairie de Limay sont "Labelisées AVIP", A Vocation d'Insertion Professionnelle.

Cela permet de mettre en œuvre une politique d'inclusion des familles les plus pauvres dans les structures petite enfance, notamment dans les quartiers prioritaires et contribuer à lever les freins à la recherche d'emploi par la mobilisation de places d'accueil.

En 2023, le Multi Accueil les Loupiots se dote de quatre places AVIP,

Le Multi Accueil les Lucioles de cinq places AVIP,

La Crèche Familiale les Petites Etoiles de six places AVIP,

Soit au total 15 places AVIP

Les familles qui sont admises sur ces places bénéficient d'un accompagnant par un référent insertion au sein de la mairie, en lien régulier avec le Pôle Emploi.

La Convention territoriale globale, CTG

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la Mairie de Limay. La Convention couvre la période 2021 à 2024 et à terme sera renouveler pour 4 ans.

Un LAEP, Lieu d'Accueil Enfant Parents a ouvert à titre expérimental en octobre 2023. Ce lieu de rencontre et d'échange pour les familles dont les enfants ont – de 4 ans est ouvert le vendredi matin de 9h à 11h. Il se situe au 2 rue auguste Delaune et partage les mêmes locaux que le RPE

Le Forum de la petite enfance est organisé chaque année en février, afin de faire connaître aux parents l'offre d'accueil et les ressources existants en matière de petite enfance, sur le territoire de Limay.

Il est aussi l'occasion pour tous les partenaires et services du territoire de se connaître et mettre en avant leurs complémentarités.

Dans le cadre de la continuité éducative de la Crèche au Lycée, **le projet "Passerelles"** est un moyen pour accompagner l'enfant et sa famille lors du passage de la crèche à l'école maternelle et vers "l'accueil de loisirs".

Ce projet sera renforcé par des temps d'échanges et de partages entre les professionnels de la petite enfance, ceux de l'Education Nationale et ceux du service enfance.

4.2 Le Conseil Départemental des Yvelines

Le pôle accueil petite enfance

Il a pour mission d'assurer un accueil de qualité des enfants de moins de 6 ans, en garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement dans tous les modes d'accueil.

Son rôle est d'agréer et contrôler les structures d'accueil de la Petite Enfance.

Il délivre les avis réglementaires pour chaque EAJE selon les derniers textes de lois en vigueur : *derniers avis réglementaires délivrés en 2023 et 2024 suites aux modifications des capacités d'accueil.*

Le Conseil Départemental œuvre au quotidien pour le développement et la diversification des modes d'accueil de la petite enfance afin d'aider les parents confrontés à des besoins d'accueil pour leurs enfants.

Le SAS, Service d'Action Sociale de Limay

L'équipe du SAS accueille les familles, les personnes en difficulté ou en démarche d'insertion sociale et les accompagne pour leur apporter soutien, écoute, orientation et réponse personnalisée.

Dans ce cadre les professionnels de ce secteur orientent les familles en démarche d'insertion socio-professionnelle vers la direction petite enfance afin qu'elles soient soutenues dans leur recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants de - de 3 ans. Certaines de ces familles bénéficieront d'une place AVIP.

Le Centre de PMI, Protection Maternelle et Infantile de Limay.

La PMI est un service du Conseil Départemental, chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Ses missions sont :

- Les consultations médicales

Les médecins et puéricultrices intervenant en PMI, assure le suivi médical des enfants, leurs vaccinations.

Ils donnent des conseils aux parents sur les soins à donner à l'enfant, son rythme de vie ou sur son alimentation.

Ils proposent également d'effectuer du suivi et du conseil dans les premiers mois après la naissance de l'enfant.

Lorsque se pose la question du mode de garde, les puéricultrices du secteur sont en lien régulier avec les responsables des structures petite enfance et peuvent accompagner les familles dans leurs démarches d'inscription.

Elles y orientent aussi les familles qui ont besoin d'un soutien à la fonction parentale et dans le cadre de repérage de troubles du comportement ou retard d'acquisition.

- Les bilans de santé

L'équipe des infirmières et puéricultrices effectue les bilans de santé des enfants âgés de 4 ans, à l'école maternelle. Il permet de dépister précocement des troubles de la vue, de l'audition, du langage, de la motricité ou encore des soucis de surpoids. Une vérification des vaccins avec le Carnet de santé, complète ce bilan.

Le Service des Assistants Maternels

Ce service est dédié à l'agrément des assistants maternels.

Plusieurs étapes sont à suivre pour devenir assistant maternel agréé. Ces passages obligatoires permettent de juger des capacités du candidat, tout en donnant à celui-ci des éléments de réflexion sur le métier.

Ce service s'occupe également du contrôle et suivi des assistants maternels agréés et vérifient que les conditions d'accueil respectent toujours les conditions de l'agrément.

Ils réalisent des actions de formation, renouvellent et modifient les agréments si nécessaire.

Dans ce cadre la responsable du Relai Petite Enfance et la directrice de la crèche familiale participe aux réunions de pré-agrément organisées au sein du Service des Assistants Maternels et font la promotion du RPE et de la Crèche Familiale.

4.3 Les Centres spécialisés CAMSP et SESSAD

Dans le cadre de la prise en charge d'enfants en situation de handicap au sein des EAJE, il arrive que certains enfants aient déjà un suivi et participent à des ateliers individuels ou collectifs au sein de centres spécialisés, comme le CAMPS, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce ou au domicile, comme le SESSAD, Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile.

L'intervention de professionnels de ces centres est possible au sein des EAJE et fait l'objet d'une convention.

Des bilans réguliers sont proposés entre les instances et les parents.

4.4 L'Education Nationale

Dans le cadre du Projet Educatif Local, PEL et selon les orientations fixées dans la CTG, une "Passerelle" est organisée entre les crèches municipales et les écoles maternelles de la ville. Les enfants accueillis chez les assistants maternels du secteur libre sont également associés à cette passerelle s'ils fréquentent le RPE, Relais Petite Enfance.

Les objectifs étant de :

- Faciliter la transition ou le passage des enfants d'un secteur à l'autre,
 - Transmettre les informations essentielles ou spécificités sur chaque enfant pour une prise en charge plus aisée dès la rentrée.
 - Avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des deux institutions : les structures petite enfance d'une part et les écoles maternelles d'autres part.
Par la même occasion identifier qui sont les intervenants.
 - Rassurer les parents
- Afin de renforcer ces visites de classes, la directrice du MA Loupiots propose un projet autour de la continuité éducative entre les EAJE et l'EN :

« Ce projet s'inscrit à la fois dans le PEL, Projet Éducatif local, et entre également dans la CTG. Ce dessein nous permet de compléter la démarche "visite de classe" instaurée depuis 2003. Il aspire également par un temps d'échange convenu avec les directeurs /directrices, enseignants des écoles accueillant les enfants des Loupiots dans leur établissement à faciliter, l'entrée de l'enfant dans sa classe mais donne l'occasion par nos échanges de pratiques d'initier une collaboration éducative et pédagogique active et durable. Cette nouvelle action permettra d'élargir par voie de coopération, une vision éducative plus globale de l'enfant et de sa famille. »

Un bilan à terme de cette nouvelle action permettra d'élargir cette nouvelle proposition aux autres EAJE, Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, en 2024.

4.5 GPSEO, Dispositif "Premières Pages"

Depuis 2017, la direction petite enfance participe au dispositif "Premières pages". Cette action est à l'initiative du Ministère de la Culture et mis en œuvre par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

L'objectif de ce dispositif est de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge et de faire la promotion de la littérature jeunesse.

Les EAJE et le RPE reçoivent une sélection de 4 livres choisis par un comité composé de bibliothécaires et de professionnels de la Petite enfance.

L'éducatrice jeunes enfants du Multi accueil Lucioles est référente sur ce projet.

Chaque année des agents du service suivent gratuitement des formations sur le livre, participent à des journées professionnelles et à des rencontres d'auteurs.

4.6 Les Associations Limayennes.

Plusieurs associations limayennes proposent du soutien à la parentalité ou participent à la réussite éducative des jeunes limayens.

Certaines aident aux devoirs les enfants qui ont des difficultés dans les apprentissages. Elles organisent des événements ponctuels festifs, des activités de loisirs pour les familles et leurs enfants, culturels, artistiques, sportifs.

5 Les Liens entre la Direction petite enfance et les services municipaux

5.1 L'accueil de Loisirs ou Centre de Loisirs maternel

Dans le cadre du PEL, Projet Educatif Local et selon les orientations fixées dans la CTG, une "Passerelle" est organisée entre les crèches municipales et le Centre de Loisirs.

Les enfants accueillis chez les assistants maternels du secteur libre sont également associés à cette passerelle s'ils fréquentent le RPE, Relais Petite Enfance.

Les objectifs étant de :

- Faciliter la transition ou le passage des enfants d'un secteur à l'autre,
- Transmettre les informations essentielles ou spécificités sur chaque enfant pour une prise en charge plus aisée dès la rentrée ou dès les vacances de juillet ou août

Les parents sont invités à une porte ouverte au Centre de Loisirs au mois de mai.

Ils peuvent visiter les locaux et poser les questions aux animateurs présents. Une visite virtuelle est aussi accessible via le site internet de la ville.

Les enfants des crèches sont invités avec leurs encadrantes, les mercredis matin du mois de juin et juillet pour faire connaissance avec les animateurs et les locaux qu'ils occuperont durant l'été.

5.2 La Médiathèque

Des créneaux y sont réservés le mercredi et le vendredi matin pour les enfants fréquentant les structures petite enfance et les assistants maternels du secteur libre. La crèche familiale s'y rend systématiquement une fois par semaine avec l'éducatrice de jeune enfant.

Les bibliothécaires lisent des histoires individuellement ou en petit groupe.

Les crèches sollicitent les bibliothécaires pour des prêts de livres sur des thèmes.

5.3 Le Service de la Réussite Educative

Les familles inscrites au DRE et qui suivent des cours d'alphabétisation avec le GRETA, bénéficient d'un accueil pour leurs enfants en bas âge au sein d'un des multi accueils.

De la même façon, leurs enfants sont accueillis sur les EAJE le jeudi matin lorsque les parents participent au Café des Parents.

5.4 Le Service Sport

L'Espace Nelson Mandela et la salle polyvalente Pauline Kergomard sont des équipements municipaux utilisés par la direction Petite Enfance pour l'organisation d'ateliers de motricité, adaptés au développement psychomoteur des enfants.

Chaque vendredi matin un éducateur sportif aménage la salle multisports de l'Espace Nelson Mandela pour les enfants accueillis par les assistants maternels du secteur libre.

Suivant les manifestations organisés au sein de la direction Petite Enfance, des actions transversales sont mises en place avec les autres services de la ville.

6 Les modalités de participation des familles à la vie des structures Petite Enfance.

6.1 L'admission en crèche

Lorsqu'une famille est admise en crèche, elle est reçue par la directrice qui explique les modalités de l'admission et répond aux questions. A cette occasion les parents peuvent exprimer leurs inquiétudes et les angoisses liées à la séparation.

La directrice sera à l'écoute et rassurante.

Durant la phase d'adaptation ou familiarisation qui précède l'admission, l'adulte de référence (professionnelle du multi accueil ou assistante maternelle de la CF) prendra en charge l'enfant et ses parents et se rendra disponible.

Il se positionnera de façon bienveillante de sorte à établir un climat de confiance.

6.2 L'accueil au quotidien

Les parents déposent leur enfant le matin à la crèche ou chez l'assistant maternel. Ils prennent le temps nécessaire pour transmettre les faits importants de la veille et de la nuit.

Le soir à l'inverse lorsque le parent vient rechercher son enfant, le professionnel qui l'accueillera et lui donnera les informations de la journée.

6.3 Les temps forts avec les familles

L'année est ponctuée de temps fort et moments festifs auxquels les parents sont conviés. Des réunions d'informations ou à thèmes sont également proposées.

Les parents peuvent échanger entre eux et s'enrichir de l'expérience des uns et des autres.

6.4 Les actions de soutien à la parentalité

Au quotidien, les professionnels soutiennent les parents dans leur fonction parentale.

La configuration des vestiaires est propice aux échanges entre parents qui se retrouvent cote à cote le matin lorsqu'ils vont déposer leur enfant et le soir lorsqu'ils viennent le rechercher.

Les professionnels ont une écoute bienveillante et sans jugement sur les parents.

- Des ateliers parents/enfants/professionnelles sont organisés régulièrement sur les 2 multi accueils.

Ils visent à renforcer le lien parent/enfant

Le Ma Loupiots : 1 fois par mois

Le Ma Lucioles : ponctuellement.

7 L'offre d'accueil des enfants dont les familles sont demandeurs d'emploi, isolés ou engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

7.1 La demande de place d'accueil est urgente

La famille est orientée par les services sociaux (de la ville, du SAS ou de la CAF) dans le cadre d'une mesure d'isolement ou d'éloignement ou parce qu'elle commence un parcours en insertion sociale professionnelle.

Une solution sera proposée au sein d'un des multi accueils ou chez un assistant maternel du secteur libre via le Relais Petite Enfance qui accompagnera la famille sur les démarches administratives.

7.2 La demande de place d'accueil est anticipée

La famille est accompagnée pour réaliser une inscription sur le portail famille. Lors du passage en commission, des points supplémentaires lui seront attribués en raison du caractère spécifique de la demande.

Lorsqu'il s'agit d'un parent isolé, l'avis des membres de la commission est demandé. S'il est favorable, la famille se voit attribuer une place dès la rentrée de septembre.

Les familles admises en crèche et inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle sont positionnées sur une place AVIP, A vocation d'Insertion Professionnelle.

Elles bénéficient ainsi d'un accompagnant par le référent insertion de la mairie.

8 Inscription dans une démarche en faveur du développement durable

Réduire l'émission de gaz à effet de serre est un objectif qui se généralise pour tous.

Les professionnels des crèches y sont aussi sensibles et réfléchissent comment ils peuvent agir au quotidien.

Dans le domaine de l'alimentation :

La loi Egalim du 1^{er} janvier 2022 oblige les cantines scolaires à introduire un minimum de produits bio et de qualité.

C'est dans ce cadre que les enfants des 2 multi accueils bénéficient d'au moins un produit par jour, issue de l'agriculture biologique ou en circuit court.

20 % du menu est composé de produit Bio.

Concernant le bâtimentaire (matériaux et usage) :

Au sein du pôle petite enfance : Un ballon d'eau chaude thermodynamique dessert tout le pôle petite enfance.

Devant les grandes baies vitrées sont installées des pergolas en bois faisant fonction de brises soleil pour limiter le rayonnement du soleil à l'intérieur des sections.

Des films réducteurs de chaleur sont posés sur les baies vitrées en hauteur, dans le couloir de circulation pour une isolation thermique.

Installation d'un porte vélo pour encourager les professionnels à venir en vélo au Multi Accueil

Au MA Loupiots : Une pompe à chaleur alimente le chauffage du plancher au rdc et les radiateurs au 1^{er} étage.

Elle produit également l'eau chaude sur toute la structure.

Concernant le mobilier :

Le nouveau mobilier qui est acquis au sein du Multi accueil Les Lucioles est labélisé Eco Responsable.

Les consommables (produits d'entretien, hygiène, matériel pédagogique)

L'entretien des sols, des surfaces et des jouets est assuré par de l'eau ozonée qui est produite sur place et mis à disposition des professionnels. Elle permet une désinfection écologique qui agit sur les virus, les bactéries, les champignons.

Des variateurs de lumière sont installés progressivement dans toutes les sections d'enfants. Des détecteurs de proximité sont également installés dans les endroits où il y a peu de passage et les ampoules classiques sont remplacées par des LED. Les professionnels veillent à éteindre la lumière quand elles quittent une pièce.

Deux fontaines à eau seront mises à la disposition des enfants et des professionnels pour limiter la consommation d'eau en bouteilles plastiques.

Il n'y a pas de change de couche systématique ou à heure régulière. C'est selon le besoin de chaque enfant.

Il n'y a pratiquement plus d'envoi en courrier postal, les informations sont affichées ou diffusées par mail.

Au Ma Lucioles et à la CF les Petites Etoiles : Le linge (draps, bavoirs, gants et serviettes de toilette) est labélisé "Oekotex".

Le matériel éducatif est sélectionné parmi ceux ayant un label écologique, respectueux de l'environnement, produits sans COV (composés organiques volatils)

Les piles utilisées dans les jouets sont des piles rechargeables.

Un présentoir sur pied, fabriqué par les menuisiers de la ville, avec des pochettes nominatives permet de conserver les surchaussures utilisés par les parents. Ils sont ainsi réutilisables plusieurs fois et remplacés dès que besoin.

Le matériel informatique et photocopieurs passent en mode veille au bout de quelques minutes.

La gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage :

Pour éviter le gaspillage alimentaire les enfants sont servis une première fois en quantité raisonnable et resservis si besoin. Gestion rigoureuse des stocks alimentaires.

Au MA Lucioles : Le tri sélectif est un projet sur la structure et une demande des professionnels. Il est désormais systématique pour le papier, le verre et les matières recyclables (poubelle jeune) Le papier est passé à la déchiqueteuse et utilisé en activité pour des activités avec les enfants.

Des ateliers de jeux insolites sont proposés aux enfants. Un appel à la générosité des parents permet d'alimenter ces jeux insolites (récupération de boîtes diverses et variées, tissus, papiers de différentes textures, bouchons, etc...)

La mise en place de fontaines à eau au sein des 2 multi accueils a pour intérêt de limiter la production de déchets plastiques mais a également une vocation pédagogique pour les enfants.

Les équipes des EAJE, particulièrement la CF Les Petites Etoiles et le MA Lucioles veillent à mutualiser le plus possible le petit matériel éducatif, les parcours de motricité, ainsi que les décorations.

Le lien avec la nature, biodiversité.

Des sorties sont organisées avec les enfants à la ferme pédagogique, aux serres municipales.

Un espace potager est mis à la disposition des enfants des 2 multi accueils afin de les sensibiliser au respect de l'environnement, à la culture des légumes et fruits, l'observation du cycle des saisons. Ce projet est encours de réalisation sur la crèche familiale pour 2024.

Ils visualisent comment les plantes se développent dans la terre grâce à l'eau, la lumière et la diversité de la faune.

Fait à Limay, le 03 juin 2024